

TROISIEME PARTIE

---

## **SOURCES ET METHODES**

# L'enquête « Étude de l'histoire familiale »

---

À l'occasion du recensement de la population de mars 1999, près de 400 000 hommes et femmes ont rempli un bulletin sur le thème de leur « histoire familiale », incluant des questions sur leurs origines, leurs enfants, leurs beaux enfants et leurs petits-enfants, leurs périodes de vie en couple et leurs parcours sociaux, ainsi que sur les langues d'usage au sein de leurs familles, nationales et régionales. Ces informations ont été recueillies auprès de 380 000 personnes vivant en ménage ordinaire mais aussi auprès de personnes vivant en communauté, dont, pour la première fois, 1 700 détenus de sexe masculin.

Grâce à un partenariat étroit entre l'Insee et l'administration pénitentiaire, un échantillon représentatif de détenus incarcérés dans 28 établissements a pu être interrogé par des enquêteurs, de façon discrète et anonyme. Les premiers résultats de cette enquête ont été publiés en 2000, et le fichier complet a été mis à la disposition des chercheurs, comme celui de l'enquête en ménages ordinaires.

## Les objectifs de l'enquête « Etude de l'histoire familiale »

L'information démographique en France provient de deux sources principales. Le recensement fournit des données sur l'état de la population à une date donnée et l'état civil renseigne sur les mouvements de population (naissances, mariages, décès). L'objectif principal du recensement est de fournir une information localisée, à une échelle géographique très fine, notamment pour fixer la population légale de chaque commune, authentifiée par un décret. L'état civil a comme première fonction d'établir l'identité des personnes ; les statistiques qui en sont issues permettent de mesurer globalement la fécondité et la mortalité. Mais ces deux sources sont trop sommaires pour éclairer finement les comportements démographiques : nombre d'enfants, calendrier des naissances, types d'union, remariage, etc.

Associée à chaque recensement de la population depuis 1954, ce qui en fait l'une des plus anciennes enquêtes par sondage de l'Insee, l'enquête « Famille » vient compléter le dispositif. Son objectif premier était à l'origine la mesure et l'analyse de la constitution des descendance des femmes. Elle est également très utile pour suivre le développement des nouvelles formes familiales, à travers un questionnaire rétrospectif et à caractère biographique reconstituant l'histoire démographique des générations. Entre autres avantages, cette organisation permet de décharger le recensement d'un certain nombre de questions démographiques qui figurent dans les recensements étrangers ou sont recommandées par l'ONU, mais qu'il serait coûteux de poser à l'ensemble de la population (nombre d'enfants que l'on a déjà eus, date de mariage, date de décès du conjoint ou des enfants...). L'enquête Famille bénéficie des informations collectées dans le recensement.

Le questionnaire strictement démographique de l'enquête évolue à chaque nouvelle édition : en 1999, ont été rajoutées des questions sur les beaux-enfants que la personne a élevés, sur les petits-enfants et arrière-petits-enfants, ainsi que sur les unions successives. On a fait en sorte d'y évaluer non seulement les situations matrimoniales légales mais aussi les situations « de fait », à savoir essentiellement les unions sans mariage.

En outre, chaque édition de cette enquête est l'occasion de poser quelques questions sur un thème particulier lié aux préoccupations du moment, comme l'activité féminine et la garde des jeunes enfants en 1982 et 1990. Pour 1999, on a choisi la transmission des langues et parlars d'une génération à l'autre.

Longtemps réservé aux femmes d'âge fécond, le champ de l'enquête a été élargi, pour l'édition 1999, à l'ensemble des hommes et femmes de 18 ans et plus. Au total 240 000 femmes et 140 000 hommes ont rempli un questionnaire.

## Les modalités de réalisation de l'enquête auprès des ménages ordinaires

Le principe de réalisation de l'enquête est très simple : dans une fraction des secteurs d'agent recenseur constitués pour la collecte du recensement (un sur cinquante), les personnes entrant dans le champ de l'enquête Famille reçoivent, en plus de leur bulletin individuel, un questionnaire spécifique qu'elles sont invitées à remplir elles-mêmes et à remettre à l'agent recenseur avec les autres documents du recensement.

Les questionnaires sont ensuite rassemblés et saisis par l'Insee qui, après le travail de vérification, de correction et d'appariement avec les données du recensement, constitue un fichier d'étude.

Les premiers résultats de l'enquête de 1999 ont fait l'objet des publications suivantes :

Mazuy M., Toulemon L. « Etude de l'histoire familiale, premiers résultats de l'enquête en ménages », *Dossiers recherches* n° 93 INED février 2001.

Cassan F., Mazuy M., Toulemon L. « Douze millions et demi de grands-parents », *Insee première* n°776, mai 2001

Cassan F., Mazuy M., Clanche F. « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », *Insee première*, n° 797, juillet 2001

Toulemon L., Mazuy M. « Les naissances sont retardées mais la fécondité est stable », *Population*, 56(4), 2001, 611-644.

Toulemon L., « Combien d'enfants, combien de frères et sœurs depuis cent ans ? », *Population & Sociétés*, n° 374, décembre 2001.

## L'enquête auprès des détenus : une opération entièrement nouvelle

Le recensement incluant les personnes incarcérées, l'Insee a souhaité, pour l'édition 1999, les inclure également dans l'échantillon de l'enquête EHF.

Avec l'accord et le soutien de l'administration pénitentiaire, un test a été réalisé en octobre 1997 auprès de 200 détenus, hommes et femmes, dans une maison d'arrêt. Ce test a confirmé la faisabilité de l'opération, tout en conduisant à prendre une série de décisions sur l'enquête elle-même.

A l'issue du test, il a été notamment décidé de limiter l'enquête aux hommes<sup>1</sup>, et de modifier légèrement les bulletins pour que l'entretien soit adapté à la situation des hommes incarcérés. Les modifications du questionnaire par rapport à ceux destinés aux personnes en ménage ordinaire ont été très minimes : une question a été rajoutée sur les formations suivies en prison, information jugée valorisante par les détenus<sup>2</sup>, les questions sur les périodes d'interruption d'activité ont été supprimées ; l'ordre du questionnaire a été modifié pour faire commencer l'entretien par le thème de l'emploi et des formations<sup>3</sup>. Une information était demandée sur l'ancienneté de l'incarcération actuelle, mais on n'a pas inséré de question spécifique au monde carcéral ni relative aux raisons de l'incarcération. Un exemplaire du questionnaire figure à la suite de ce texte.

Contrairement à l'enquête en ménages ordinaires, les bulletins ont été remplis par des enquêteurs lors d'entretiens face à face, ce qui a notamment permis d'éviter les difficultés dues à l'illettrisme ou à la mauvaise maîtrise de la langue française. Les enquêteurs ont été recrutés préférentiellement parmi des personnes connaissant le milieu pénitentiaire, préparés et formés par l'Insee.

---

<sup>1</sup> La population carcérale compte seulement 2000 femmes, soit 4% des détenus. Sur le sujet des femmes incarcérées, voir l'encadré n°1 de l'article « les hommes détenus et leurs proches ».

<sup>2</sup> Dans les ménages « ordinaires » une information sur le niveau d'étude est obtenue grâce aux bulletins du recensement, mais ce n'est pas le cas pour les détenus.

<sup>3</sup> Le questionnaire destiné aux personnes libres commence par la description des enfants eus ou adoptés, ce qui est une introduction délicate pour des hommes jeunes et à l'histoire familiale souvent heurtée. L'introduction de l'entretien par des questions moins « affectives » et plus valorisantes pour les détenus a semblé préférable.

Les exigences de confidentialité imposées par la CNIL et l'Insee ont été parfaitement comprises par l'Administration pénitentiaire et respectées dans les établissements : les entretiens se sont déroulés en l'absence d'une tierce personne, et les bulletins ont été confiés à l'Insee sans être vus par le personnel des établissements. De leur côté, les enquêteurs n'ont pas noté les noms des détenus sur les bulletins, ni sur aucune liste. Ainsi aucun nom n'a quitté l'établissement.

## Le déroulement de la collecte

La collecte a pu être réalisée sans difficulté grâce à l'appui sans réserve de l'administration pénitentiaire. Deux notes avaient été rédigées à destination des responsables d'établissements et une présentation de l'enquête était parue en décembre 1998 dans le journal *Étapes*, lettre d'information de l'Administration pénitentiaire, destinée aux personnels des établissements.

L'enquête impliquait une charge de travail supplémentaire pour les surveillants. Ils ont été désignés par l'établissement, parfois sur la base du volontariat. Ils ont suivi, pour la plupart d'entre eux, des actions de formation dans les locaux des directions régionales de l'INSEE. Leur tâche consistait à informer les détenus des objectifs de l'enquête, à identifier les détenus sélectionnés, à leur distribuer la notice explicative présentant l'enquête, et à conduire les détenus qui l'acceptaient dans la salle où les entretiens étaient réalisés, en tenant compte dans la mesure du possible des activités de chacun (sport, ateliers). Les séances de formation ont également permis de sensibiliser les surveillants à l'impératif très strict de la confidentialité.

D'une manière générale, les entretiens se sont très bien déroulés. Aucun incident n'a été rapporté, on compte seulement 21 abandons en cours d'entretien. Les durées d'entretien ont été conformes aux prévisions, à savoir 15 minutes par entretien. Des difficultés spécifiques, entraînant un rallongement important de la durée d'entretien, se sont posées dans quelques rares cas, notamment pour des personnes sourdes et muettes ou maîtrisant mal le français. Tous les enquêteurs font part des répercussions de l'enfermement sur la mémoire. Beaucoup de détenus ont rencontré des difficultés à répondre aux questions précises sur les dates des événements familiaux, posées sous la forme « mois et année »<sup>4</sup>.

## Construction de l'échantillon

En raison des exigences particulières qu'impliquait cette opération nouvelle pour l'Insee, seules les directions régionales volontaires ont participé à l'opération. Dans chacune des 14 régions participantes, les établissements ont été sélectionnés pour participer à l'enquête, à l'issue d'un tirage avec une probabilité croissante en fonction de leur taille.

Compte tenu des contraintes d'organisation, et notamment de sécurité des enquêteurs, l'enquête a été menée uniquement dans des maisons d'arrêt et centres de détention, qui regroupent plus de neuf détenus sur dix. Les hommes détenus en maison centrale (3% des détenus) ou ailleurs (centre de semi-liberté, centre d'orientation, hôpital pénitentiaire) n'ont pas été interrogés<sup>5</sup>. 28 des 187 établissements pénitentiaires de France métropolitaine ont ainsi été retenus : 23 maisons d'arrêt et 5 centres de détention.

Dans chacun des établissements, la collecte s'est déroulée sur une semaine, en février 1999. Le vendredi précédent, un enquêteur s'est fait remettre la liste des personnes détenues et a procédé à un tirage aléatoire des personnes qu'il souhaitait interroger. La probabilité de sélection des détenus était décroissante avec la taille de l'établissement, de sorte que le nombre d'entretien soit sensiblement le même dans chaque établissement (entre 50 et 60), à l'exception des gros établissements pour lesquels on a recruté 2 voire 3 enquêteurs, ce qui a permis de doubler ou de tripler le nombre d'entretiens.

---

<sup>4</sup> Sur ce sujet, voir l'article « Les non-réponses en question ».

<sup>5</sup> On verra dans la suite du texte que ces décisions n'ont apparemment pas pesé sur la représentativité de l'échantillon.

Les 28 établissements ayant participé à l'enquête regroupaient 10 734 détenus, parmi lesquels 2 083 ont été désignés par tirage au sort. Les taux d'échecs ont été très modérés : 240 détenus n'ont pu être joints (détenus punis, en formation, transférés ou libérés) et 124 n'ont pas souhaité répondre. Au total, 1 719 entretiens ont été menés dans 23 maisons d'arrêt et 5 centres de détention dans 14 régions de France métropolitaine. Le taux d'échec s'établit à 17,5% (11,5% de refus, et 6,0% d'enquêtes impossibles à réaliser), ce qui est comparable à de nombreuses enquêtes menées « en milieu libre ».

## Représentativité de l'échantillon

La représentativité de l'échantillon des hommes détenus ayant répondu à l'enquête EHF n'est pas assurée *a priori*, pour deux raisons très différentes : le champ des établissements où l'enquête a eu lieu n'est pas aléatoire, et la participation des détenus désignés dans chaque établissement n'est pas complète.

Les établissements pénitentiaires ont été choisis dans 14 régions seulement, sur les 22 que compte la France métropolitaine. Dans la mesure où ces régions incluaient les établissements les plus grands, le biais correspondant a été limité. La limitation du champ de l'enquête aux maisons d'arrêt et aux centres de détention était de nature à exclure à la fois les détenus condamnés à de longues peines (plus nombreux en maisons centrales) et les détenus condamnés à des peines très légères ou très récemment (centre de semi-liberté, centre d'orientation, hôpital pénitentiaire).

A partir du fichier national des détenus (FND), il est possible de comparer l'ensemble des détenus au 1<sup>er</sup> février 1999 à l'échantillon des répondants à l'enquête, qui a eu lieu dans le courant du mois de février. Cette comparaison est possible pour un nombre limité de variables, certaines informations (nationalité, raison de l'incarcération, prévention ou condamnation, durée de la peine) n'étant pas présentes dans l'enquête, d'autres (profession, niveau de diplôme) étant absentes ou mal renseignées dans le FND.

Deux variables permettent cependant des comparaisons : il s'agit de la durée de détention (date d'écrou dans le FND, question directe dans l'enquête) et de l'âge.

La structure selon la durée de détention montre dans l'enquête un déficit de détenus depuis une date très récente (22% de répondants détenus depuis moins de 3 mois, contre 26% de l'ensemble des détenus). La raison en est probablement que nombre d'entre eux ont été transférés ou libérés entre la date de leur tirage au sort et l'enquête, qui se déroulait sur une semaine. On note à l'inverse un excès de détenus depuis une durée longue (plus de 5 ans), qui tient à la sélection des établissements participant à l'enquête : les détenus terminent souvent leur peine en maison d'arrêt ce qui explique leur sur-représentation dans les établissements sélectionnés. En revanche, leur taux de participation a été identique à celui des autres détenus.

**Tableau 1**  
Répartition des détenus selon la durée de détention parmi les répondants à l'enquête, les détenus des établissements ayant participé à l'enquête et l'ensemble des détenus en France

	Répondants à l'enquête	Détenus des établissements de l'échantillon	Ensemble des détenus
	%	%	%
Moins de 3 mois	21,9	25,8	25,6
De 3 à 5 mois	17,2	14,9	14,2
de 6 à 11 mois	15,1	13,7	13,5
1 an à moins de 5 ans	31,9	30,8	36,8
5 ans et plus	13,9	14,8	9,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et Fichier National des détenus au 1/02/1999

Les détenus mineurs (800 détenus, 1,5% de l'ensemble) n'ont pas été interrogés dans l'enquête. On peut donc comparer la structure par âge de l'échantillon à celle de l'ensemble des détenus majeurs (tableau 2). On note une sur-représentation des détenus âgés de plus de 40 ans (34% contre 29%), probablement liée à la sur-représentation des détenus incarcérés depuis plus de cinq ans.

**Tableau 2**  
Répartition par âge des détenus majeurs parmi les répondants à l'enquête et l'ensemble des détenus

	Répondants à l'enquête	Détenus des établissements de l'échantillon	Ensemble des détenus
	%	%	%
18-24 ans	20,4	21,0	22,1
25-29 ans	18,4	19,6	18,8
30-39 ans	26,9	29,1	29,8
40-49 ans	19,5	19,4	18,5
50-59 ans	10,4	7,9	7,8
60 ans et plus	4,4	3,0	3,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et Fichier National des détenus au 1/02/1999

Au total, l'échantillon ne montre pas de grave distorsion par rapport à l'ensemble des détenus. Même si certains groupes de détenus minoritaires (mineurs, détenus incarcérés en maison centrale, centre de semi-liberté, centre d'orientation ou hôpital pénitentiaire) ont été exclus du champ de l'enquête, l'échantillon peut donc être considéré comme représentatif de l'ensemble des hommes détenus en France en 1999.

## Pondérations

Pour chaque établissement, le produit de la probabilité d'inclusion de l'établissement par la probabilité de sélection des individus est identique, égal à 0,09, ce qui évite de recourir à des pondérations pour corriger des inégalités de taux de sondage.

La comparaison entre les résultats de l'enquête et les données du FND justifie également le choix de ne pas recourir à un calage de l'échantillon sur des marges externes, comme on le fait souvent pour corriger des déformations d'échantillon dans des enquêtes par sondage.

La seule « pondération » introduite dans le fichier pour réaliser le présent volume a été celle qui consiste à multiplier chaque individu par (49 200/1700), rapport entre l'effectif de la population masculine incarcérée à la fin du mois de février 1999 selon l'administration pénitentiaire et la taille de l'échantillon.

## La précision des résultats

Comme pour toute enquête par sondage, les résultats tirés de l'enquête EHF - que ce soit auprès des hommes détenus ou auprès des hommes vivant en ménages ordinaires - sont entachés d'un aléa. Cette incertitude est importante concernant la population des hommes détenus, car l'échantillon concerné est de petite taille. Elle est également plus grande quand on regarde les résultats par tranches d'âge, comme c'est le cas dans les tableaux présentés dans la quatrième partie.

Dans le cas de l'étude d'un ratio calculé sur une population particulière, on peut apprécier l'ampleur de cette incertitude en calculant l'intervalle de confiance à 95% du pourcentage indiqué par l'échantillon enquêté : c'est l'intervalle dans lequel il y a 95% de chances que se situe la « vraie » valeur du pourcentage, celle que l'on aurait obtenue en interrogeant toute la population.

Compte tenu du mode de tirage de l'échantillon (tirage à deux degrés), le mode de calcul exact de la largeur de l'intervalle de confiance fait intervenir des formules assez complexes. On peut néanmoins obtenir un ordre de grandeur raisonnable de ce degré de précision de la façon suivante : pour un échantillon (ou un sous échantillon) de taille n, l'intervalle de confiance à 5% d'un ratio dont l'enquête

fournit l'estimation p est de l'ordre de  $p \pm 1,96 * \sqrt{\frac{p(1-p)}{n}}$ .

Par exemple sur l'échantillon de l'ensemble des hommes détenus, soient n=1 719 personnes, p=71,9% ont déjà vécu en couple.

$$1,96 * \sqrt{\frac{0,719(1-0,719)}{1719}} = 0,021 = 2,1\% .$$

L'intervalle de confiance de ce résultat est donc [71,9 - 2,1 ; 71,9 + 2,1], soit [69,7% ; 74,0%]. A partir de la proportion observée dans l'échantillon (71,9%) et de la taille de l'échantillon (1 719), on est donc quasiment certain (au seuil 5%) qu'entre 69,7% et 74% de l'ensemble des détenus ont déjà vécu en couple. Plus précisément, la « vraie » proportion parmi l'ensemble des détenus a 95 chances sur 100 d'être incluse dans l'intervalle [69,7% ; 74,0%] et 5 chances sur 100 d'être en dehors : 2,5 chances sur 100 d'être inférieure à 69,7% et 2,5 chances sur cent d'être supérieure à 74,0%.

Le tableau qui suit permet d'estimer la « largeur » des intervalles de confiance des ratios qui figurent dans les tableaux de la partie 4. On peut ainsi s'assurer de la signification des différences entre sous-populations

**Tableau 3**

**Mode de calcul des intervalles de confiance des ratios estimés selon les tailles de sous échantillons et les valeurs trouvées dans l'enquête (Les chiffres dans le cœur du tableau sont à ajouter et à soustraire à la valeur estimée)**

	effectif	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 70%	50%
		%	%	%	%	%	%
<b>Ensemble des hommes détenus</b>	<b>1 719</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>
Détenus de 18 à 24 ans	351	2,3	3,1	4,2	4,8	5,1	5,2
de 25 à 29 ans	316	2,4	3,3	4,4	5,1	5,4	5,5
de 30 à 34 ans	247	2,7	3,7	5,0	5,7	6,1	6,2
de 35 à 39 ans	216	2,9	4,0	5,3	6,1	6,5	6,7
de 40 à 44 ans	181	3,2	4,4	5,8	6,7	7,1	7,3
de 45 à 49 ans	155	3,4	4,7	6,3	7,2	7,7	7,9
de 50 à 59 ans	178	3,2	4,4	5,9	6,7	7,2	7,3
de 60 ans et plus	75	4,9	6,8	9,1	10,4	11,1	11,3

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus

Lecture : Si, parmi les détenus âgés de 18 à 24 ans interrogés, on observe un pourcentage de réponses à une question égal à 10%, l'intervalle de confiance à 95% de ce pourcentage sur l'ensemble des détenus de 18 à 24 ans sera (10 - 3,1%, 10 + 3,1%).

## Diffusion des résultats

L'enquête EHF auprès des hommes détenus a déjà fait l'objet de deux publications :

Cassan F., Kensey A., Toulemon L. : « L'Histoire familiale des hommes détenus », *Insee Première*, n°706.

Cassan F., Kensey A., Toulemon L. : « La prison : un risque fort pour les classes populaires », *Cahiers de démographie pénitentiaire*, n°9, décembre 2000.

Le présent volume ne prétend pas en épuiser l'exploitation : le fichier des données peut être mis, sous certaines conditions, à la disposition des personnes qui souhaitent en faire un usage scientifique ou public, dans le cadre du groupe d'exploitation de l'enquête « étude de l'histoire familiale ».

**Annexe : précision des résultats de l'enquête auprès des ménages ordinaires.**

Dans l'enquête auprès des ménages ordinaires, les intervalles de confiance sont beaucoup plus resserrés, du fait de la taille des effectifs. Le tableau suivant est fourni à titre indicatif, les imprécisions sur la population en «ménages ordinaires » dues aux variations aléatoires, et présentées ci-dessous, étant parfois inférieures aux biais inhérents à ce type d'enquête (non-participation de certaines personnes à l'enquête, non-réponses ou oublis à certaines questions, etc.).

	effectif	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 70%	50%
		%	%	%	%	%	%
<b>Ensemble des hommes en ménage ordinaire</b>	<b>144 009</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
Hommes de 18 à 24 ans	14 956	0,3	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8
de 25 à 29 ans	13 727	0,4	0,5	0,7	0,8	0,8	0,8
de 30 à 34 ans	14 297	0,4	0,5	0,7	0,8	0,8	0,8
de 35 à 39 ans	14 889	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8
de 40 à 44 ans	14 386	0,4	0,5	0,7	0,7	0,8	0,8
de 45 à 49 ans	14 629	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8
de 50 à 59 ans	22 401	0,3	0,4	0,5	0,6	0,6	0,7
de 60 ans et plus	34 724	0,2	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire



# Les non-réponses en question

---

**2083 détenus ont été sélectionnés pour participer à l'enquête sur l'histoire familiale. L'analyse des « taux d'échec » par établissements ne montre pas vraiment de différences importantes selon le type d'établissement (maison d'arrêt ou centre de détention). C'est davantage le contexte carcéral qui a pesé sur les refus ou les impossibilités à joindre les personnes sélectionnées. Les séparations familiales induites par l'incarcération, les problèmes de mémoire dans l'univers artificiel qu'est le monde carcéral, la volonté de préserver des informations et la complexité des trajectoires familiales permettent d'interpréter de nombreuses non-réponses.**

Si l'essentiel de ce volume est consacré aux données recueillies lors de l'enquête réalisée auprès des hommes incarcérés sur leur histoire familiale, nous allons nous intéresser dans cet article à ce que les statisticiens considèrent comme des « échecs » : les non-réponses, totales ou partielles, des détenus à l'enquête. Pour cette enquête, « le taux d'échec s'établit à 17,5 % (11,5 % de refus et 6% d'enquêtes impossibles à réaliser) » Il s'agit dans ce cas d'absence complète de participation d'un détenu à l'enquête. Certains hommes incarcérés en revanche ont participé à l'enquête, mais n'ont pas répondu à toutes les questions. On trouve la trace de cette « non-réponse partielle » dans les tableaux qui figurent dans ce volume, même si un « toilettage », a permis de supprimer quelques « non-réponses », quand la réponse à plusieurs questions permettait sans risque d'erreur de déduire les réponses qui auraient dû être faites à d'autres.

Or les « non-réponses » à une enquête ou à certaines questions constituent un objet d'étude pour le sociologue. Il s'agit à la fois de s'interroger sur les personnes qu'il n'a pas été possible de joindre ou qui ont refusé de répondre aux enquêteurs, mais aussi d'analyser plus en détails les questions qui ont suscité le moins de réponses, en proposant des pistes sur ce qui fait qu'un détenu ne répond pas à une question : parce qu'il ne sait pas, parce qu'il a oublié, parce qu'il ne souhaite pas en parler, parce qu'il n'a qu'une réponse partielle à fournir, voire parce que la formulation de la question ne convient pas à sa situation.

La recherche sur les « non-réponses » repose sur l'analyse des compte-rendus professionnels rédigés par les enquêteurs, mais aussi sur ma propre expérience de sociologue en milieu carcéral et d'enquêteur dans le cadre de cette enquête, et enfin, sur l'étude des statistiques spécifiques réalisées sur les non-réponses (en collaboration avec Estelle Longe). Nous aborderons dans un premier temps les entretiens qui n'ont pas pu être réalisés, pour cause de refus ou d'impossibilité à joindre les personnes concernées, puis nous étudierons plus en détail les questions le plus souvent restées sans réponses, et enfin, nous proposerons des interprétations à ces réponses partielles.

## Les « disparus » de la statistique

2083 détenus ont été sélectionnés pour participer à l'enquête sur l'histoire familiale, après un tirage aléatoire (un détenu sur cinq dans l'établissement au sein duquel j'ai réalisé les entretiens comme cela a été le cas dans cinq autres prisons, une personne sur deux dans six prisons, un détenu sur six dans six autres établissements...).

L'analyse des « taux d'échec » par établissements ne montre pas vraiment de différences importantes selon le type d'établissements (maison d'arrêt ou centre de détention) : il est en moyenne de 17,5 %. Dans les centres de détention, le taux de refus est légèrement inférieur (10,5 % au lieu de 11,5 % en moyenne) et le taux de personnes impossibles à joindre est légèrement supérieur (avec 7 % au lieu de 6 % en moyenne).

---

Cet article a été écrit par Corinne ROSTAING, Université Lyon 2

Pour ce qui concerne les « taux d'échec » selon la taille des prisons, une différence s'observe entre les petits établissements (de moins de 150 détenus), au sein desquels les refus et les personnes impossibles à joindre ont été moins nombreux, et les moyens et grands établissements.

#### Résultats par établissements

	Nombre d'établissements concernés	Effectif sélectionné	Nombre de refus	Nombre de personnes impossibles à joindre	Taux de refus	Taux d'impossibilité
petits établissements (moins de 150 détenus)	9	438	23	14	5,3	3,2
Établissements de 151 à 499 détenus	10	618	87	43	14	7
grands établissements (plus de 500 détenus)	9	1027	129	67	12,5	6,5
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>2083</b>	<b>239</b>	<b>124</b>	<b>11,5</b>	<b>6</b>

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus

Mais ce qui surprend davantage, c'est l'ampleur des écarts entre des établissements de même nature. Ainsi, entre deux maisons d'arrêt de taille moyenne, le taux d'échec passe de 4 % dans l'une à 53 % dans l'autre. Entre deux centres de détention de grande taille (plus de 500 détenus), le taux de personnes impossibles à joindre s'étend de 6 à 16 %. Parmi des maisons d'arrêt de petite taille (moins de 150 détenus), le taux de refus passe de 0 % dans l'une à 21 % dans l'autre.

Ce n'est donc pas tant la taille de la prison ou le type de régime de détention ou même les caractéristiques de la population carcérale<sup>1</sup> qui expliquent les écarts de taux de réponse mais davantage le contexte carcéral qui a pesé sur les refus ou les impossibilités pour joindre les personnes sélectionnées.

#### Les contraintes de la situation d'enquête

Il s'agit de ce fait de s'interroger sur les raisons qui ont conduit certains (1 719 personnes détenues) à accepter de répondre aux questions et d'autres (364 personnes) à ne pas vouloir ou à ne pas pouvoir répondre.

La réalisation d'enquêtes en milieu pénitentiaire se heurte à des difficultés. Pour cette enquête, un effort tout particulier a été fourni par le personnel de surveillance, qui assurait le contact entre les enquêteurs et les détenus. Il a permis d'obtenir une très **bonne participation de la population détenue** à l'enquête, par rapport à l'enquête menée en ménages ordinaires (taux d'échec de 25 % en ménages ordinaires contre 17,5 % en prison).

Mais les situations ont été diverses d'un établissement à l'autre. En cas de non réponse, il a été malaisé de faire la part exacte entre les refus de répondre des personnes sollicitées ou les conditions générales prévalant dans l'établissement. Des enquêteurs précisent que des détenus ont été appelés sans explication, d'autres ont accepté de participer à l'enquête après avoir subi une longue attente, le surveillant convoquant plusieurs personnes en même temps.

Les refus ont généralement été transmis par le personnel pénitentiaire, la personne incarcérée refusant de se déplacer jusqu'au lieu où se déroulaient les entretiens. Dans ce cas, les enquêteurs ont été dans l'impossibilité de présenter l'enquête et d'inciter la personne à répondre. Les refus étaient également moins nombreux quand l'information sur l'enquête concernant l'histoire familiale avait été bien diffusée et/ou quand les personnes interviewées avaient préalablement répondu au recensement. Dans notre cas, les premières personnes sollicitées n'étaient pas toutes avisées du recensement et les refus ont été plus nombreux qu'en fin d'enquête, lorsque les détenus avaient déjà rempli le recensement ou avaient rencontré d'autres personnes ayant participé à l'enquête.

<sup>1</sup> Le « taux d'échec » selon la durée de détention et par âge est relativement proche, lorsqu'on compare les taux de réponse obtenus lors de l'EHF et du FND.

## Les impossibles

Parmi les détenus sélectionnés qui n'ont pas répondu à l'enquête, il s'est avéré impossible de contacter 124 personnes. Le cas le plus fréquent concerne l'absence des personnes qui avaient été libérées entre le jour du tirage de l'échantillon et le jour de l'enquête, ou qui ont fait l'objet d'un transfert dans une autre prison, ou qui ont été extraites pour travailler en chantiers extérieurs, pour aller en semi-liberté ou en permission, pour se rendre au palais de justice ou à l'hôpital.

Il y a eu aussi quelques impossibilités liées à des raisons linguistiques : même si plusieurs entretiens ont été réalisés dans une autre langue que le français, il n'a pas toujours été possible de converser avec les personnes interviewées, faute de connaître leur langue.

Enfin, dans quelques prisons, le personnel a estimé qu'il ne devait pas mettre les enquêteurs en contact avec un détenu jugé « dangereux ». Dans d'autres prisons, les enquêteurs ont été amenés à rencontrer des détenus classés DPS (Détenus particulièrement signalés) ou incarcérés au quartier d'isolement ou au quartier disciplinaire.

Parmi les hommes incarcérés qui ont pu être joints, plus de 9 sur 10 ont accepté de répondre aux questions, sur un thème pourtant délicat, du fait de la séparation familiale. A titre de comparaison, parmi les adultes vivant en ménages ordinaires, seules 3 personnes sur 4 qui ont rempli un bulletin du recensement et à qui le même questionnaire a été remis l'ont effectivement rempli. Il pourrait être intéressant de s'interroger sur les raisons de la bonne participation de la population carcérale. Outre la curiosité, la satisfaction d'avoir été sélectionné ou l'envie de participer à une recherche, les personnes incarcérées, surtout en maison d'arrêt, ont considéré l'enquête comme un moment de distraction, l'occasion de rencontrer « une nouvelle tête ». Des interviewés ont même pensé qu'il y aurait des avantages à participer à l'enquête, qu'ils allaient bénéficier de remises de peines supplémentaires.

D'autres détenus n'ont peut-être pas osé refuser, évoquant leur crainte d'être sanctionnés s'ils n'acceptaient pas de répondre à l'enquête, ce qui montre le caractère de contrainte qu'ils estiment peser sur eux. Pour beaucoup, les hommes incarcérés ont montré leur satisfaction à parler d'eux et de leur famille. Et plusieurs enquêteurs ont mentionné, dans leur compte-rendu, les remerciements reçus à la fin de l'entretien pour ce temps de discussion qui rompt avec le quotidien.

## Les refus

On dénombre environ deux fois plus de refus (240) que d'« impossibilités » (124), avec une difficulté à différencier certains « refus de répondre » et les personnes « impossibles » à joindre, comme cela arrive dans les enquêtes auprès des ménages. C'est généralement le personnel pénitentiaire qui avertissait l'enquêteur que le détenu refusait de se déplacer et il n'a donc pas toujours été possible d'en connaître les raisons.

La grande majorité des refus est liée au refus de quitter son travail ou une activité (sportive, culturelle, scolaire...) en cours. Mais le refus de répondre peut ainsi être considéré comme la dernière manifestation de liberté dont dispose un individu enfermé.

D'autres refus sont liés au thème de l'enquête, du fait de l'absence de vie familiale, de la rupture des liens familiaux bien avant ou depuis l'incarcération ou encore du lien éventuel avec la cause de l'incarcération (coups et blessures ou meurtre de la compagne ou des enfants, inceste...). Il y a aussi les craintes du « fichage ». Par exemple, l'enquête sur l'histoire familiale étant liée au recensement de population, certains détenus qui n'avaient pas effectué leur service militaire ont refusé de se déplacer par peur du recensement militaire.

Là encore, l'absence de contact direct a limité les possibilités de présenter l'enquête et de répondre aux questions que pouvaient se poser, à juste titre, les personnes interviewées. Très peu de détenus ont osé questionner les enquêteurs sur les objectifs et les enjeux de l'enquête, sur le statut des enquêteurs, sur le lien éventuel entre l'INSEE et l'administration pénitentiaire... Mais certains refus ou

des réponses partielles sont liés à cette crainte que les informations recueillies par l'INSEE ne soient transmises à l'Administration Pénitentiaire.

## Des questions restées sans réponses ?

Avec les hommes incarcérés qui ont accepté de participer, l'enquêteur commence par s'entretenir sur leur vie professionnelle puis sur leur vie en couple, avec des enfants éventuellement, puis sur leurs parents et les langues parlées au foyer. Les deux thèmes les plus difficiles à aborder ont été la vie de couple et les enfants, pour ceux qui en ont élevé.

## Un taux de non-réponse inférieur aux ménages ordinaires

On constate de façon générale que les taux de non-réponses obtenus aux différentes questions lors de l'enquête auprès de la population carcérale sont inférieurs aux taux de non-réponses recueillis auprès des ménages ordinaires. Les comparaisons sont cependant très difficiles à analyser. Dans l'enquête conduite auprès des ménages ordinaires, la personne remplit elle-même le questionnaire tandis qu'en prison, c'est l'enquêteur qui mène un entretien, pose les questions et remplit au fur et à mesure le formulaire. Ce choix est en grande partie liée à l'importance de l'illettrisme en prison mais aussi à la difficulté de faire passer un questionnaire à un échantillon de personnes incarcérées tout en garantissant l'anonymat et le respect de la confidentialité. Concrètement, cela signifie la lecture de toutes les questions, la possibilité d'explication en cas d'incompréhension d'un item, une aide pour approfondir une réponse incomplète...

Ce qui ressort d'une analyse globale des non-réponses, c'est l'importance des questions restées sans réponses dès lors qu'est demandé un repère temporel, qu'il s'agisse de l'âge (comme l'âge au départ du foyer, âge de fin d'études), d'une année (comme l'année de mariage, l'année de naissance des enfants, l'année de décès des parents), un nombre de mois ou d'années (comme les dates de mise en couple ou de ruptures éventuelles...). Cet oubli des dates concerne dans une moindre mesure la date d'incarcération : 13 hommes incarcérés (sur 1 719) connaissaient l'année mais ils avaient oublié le mois précis ; 13 autres n'ont cité ni l'année ni le mois d'incarcération alors que leur incarcération (pour 10 d'entre eux) remontait aux cinq dernières années. L'âge n'apparaît pas comme une variable pertinente, les non répondants appartenant aux différentes tranches d'âge.

Ces questions sont en fait embarrassantes car elles supposent une *seule et bonne réponse*. La personne interviewée a peut-être ressenti une pression, celle de trouver la réponse la plus cohérente, sous peine de perdre la face. Des hommes incarcérés ont peut-être vécu certaines questions comme un interrogatoire. Et ce d'autant plus que les premières demandes étaient des questions d'identification. Ainsi, dix personnes interviewées n'ont pas répondu à la première question relative à la date de naissance. Il peut s'agir d'un oubli pour des personnes âgées ou pour des personnes sous l'emprise de médicaments, d'un problème d'état civil (parmi elles, 6 personnes sont nées au Maroc entre 1950 et 1957), ou d'un refus pour éviter ce qu'ils considéraient comme un risque de conscription. Se réfugier dans le silence permet de garder la maîtrise de l'entretien. Il n'est donc pas étonnant a posteriori que ces questions obtiennent un taux de réponse inférieur.

L'importance des non-réponses aux demandes de lieux est également une donnée intéressante qu'il s'agisse de son pays de naissance, celui de ses parents, ou celui de sa conjointe. 148 personnes détenues n'ont pu ou n'ont su répondre à la question concernant le pays de naissance de leur père et 112 non-réponses ont été relevées concernant le pays de naissance de leur mère. Il s'avère alors encore plus délicat d'apporter des précisions sur le département de naissance de leurs parents : 203 interviewés ne peuvent indiquer le département de naissance de leur père (sur 767 personnes concernées dont le père est né en France) et cela concerne 199 détenus sur 893 dont la mère est née en France. Ce chiffre s'explique en partie par le fait que des personnes incarcérées n'ont plus de relations avec leurs parents, pour plusieurs d'entre elles depuis très longtemps, puisqu'elles ne peuvent apporter de précisions sur la profession exercée par leurs parents ou dire si leur père ou mère est encore vivant.

Nous allons à présent reprendre point par point les différents thèmes abordés par les questions afin d'analyser les questions qui ont suscité le moins de réponses.

## Les questions relatives aux parents et à la fratrie

Pour les questions relatives à la famille d'origine, les taux de non-réponses sont globalement inférieurs pour l'enquête auprès de la population carcérale par comparaison avec l'enquête des hommes en ménages ordinaires. Mais ils restent importants concernant les parents (encore en vie ou non, profession, lieu de naissance...) et la fratrie. Très souvent, la vie familiale a connu des dispersions dès l'enfance : séparation des parents, changement fréquent de domicile ou de foyer, modification des personnes qui les élèvent (père, mère, grands-parents, familles d'accueil, personnels des institutions...).. Ces éléments ont pu avoir pour conséquence un éclatement de la famille dès le plus jeune âge, un départ précoce du foyer d'origine, voire une rupture des relations familiales.

Il est à noter un grand nombre de non-réponses à la question 16 concernant "Vos parents sont-ils vivants ? " 77 interviewés n'ont pas su ou voulu dire si leur père était vivant et 60 n'ont pas répondu à la question relative à la vie de leur mère. Ces données sont inversées pour les hommes en ménages ordinaires qui sont plus nombreux à ne pas savoir si leur mère est vivante (8%) que leur père (6 %). 5 % des personnes incarcérées, interviewées dans le cadre de l'enquête famille, n'ont donné une réponse sur la vie ou le décès que de l'un de leurs parents, ce qui est sûrement la résultante de ruptures conjugales entre les parents, et 3 % n'ont donné aucune réponse sur la vie ou le décès des deux parents, ce qui témoigne d'une rupture de liens familiaux avec les parents qui ont eu lieu avant ou au moment, voire à cause de l'incarcération.

Ce défaut d'information commence dès la naissance pour ceux qui ont été abandonnés à la naissance ou qui n'ont pas ou peu connu leurs parents. Certains interviewés disposent de faibles informations sur leurs parents, ayant été élevés par des grands-parents, ou sur leurs pères quand ceux-ci ont disparu à la guerre, ou du fait de la séparation des parents, ou suite à la mort suspecte du père (suicide, meurtre...).

Des personnes incarcérées n'ont pas répondu à la question relative à la profession des parents. Plus d'un homme sur 10 ne déclare pas précisément la profession de son père. Certains ont eu de la peine à se rappeler, surtout quand les parents sont décédés depuis longtemps, ou quand ils n'ont pas connu leur père. D'autres ont eu des difficultés à évaluer la profession, voire ont refusé de mentionner un métier. Le choix de la rubrique "sans profession" a été de ce fait fréquent, peut-être afin d'éviter des réponses embarrassantes.

Les personnes incarcérées sont nombreuses à ne pas avoir répondu à la question relative aux frères et sœurs : 125 personnes interviewées n'ont pas précisé le nombre de filles dans la fratrie et 36 n'ont pas donné le nombre de garçons dans la famille. Mais dans l'enquête en milieu carcéral, le taux de non-réponses concernant le nombre de filles dans la fratrie (7,3 %) est inférieur au taux de non-réponses sur cette question dans les ménages (16,7 %), ce qui peut en partie s'expliquer par la formulation difficile de la question. La présence de l'enquêteur dans le cas de la population détenue a permis d'apporter une réponse, les interviewés ayant souvent besoin de citer le sexe ou le prénom de leurs frères et sœurs, n'étant pas capables de répondre directement qu'ils avaient "4 sœurs et 3 frères" ou "7 frères et 2 sœurs"... L'existence fréquente d'une famille nombreuse assortie d'une fréquentation de quelques-uns des frères et sœurs, voire d'une absence de relations avec eux, conduit à ne plus se souvenir du nombre de ses frères et sœurs. D'ailleurs, les non-réponses concernant la fratrie sont beaucoup plus nombreuses au-delà de 40 ans. En outre, 134 hommes détenus n'ont pas mentionné le nombre de sœurs nés avant eux et 104 n'ont pas cité le nombre de frères nés avant eux ; ceci peut se comprendre par l'importance des familles nombreuses.

Mais il reste à comprendre l'importance des non-réponses concernant les filles (7,3 %) par rapport aux garçons de la fratrie (2,1 %) Beaucoup de détenus n'ont apporté aucune réponse à la question relative à la fratrie mais on peut s'interroger sur ce qui fait que certains n'ont mentionné que leurs frères. Les non-réponses concernant les sœurs renvoient sûrement aux relations de domination sexuée, ce que Françoise Héritier appelle "la valence différentielle des sexes", qui est présente partout où domine la logique communautaire et l'imposition d'un ordre symbolique fondé sur le respect de la tradition.

A la question formulée ainsi « A quel âge avez-vous cessé de vivre avec vos parents ? », 40 détenus n'ont pas répondu (si l'on enlève les 335 hommes qui déclarent n'avoir pas encore quitté le domicile familial). Il semble que certains interviewés n'aient pas souhaité répondre, n'ayant jamais ou très peu vécu au foyer parental (pupille de la Nation, internat, élevé par un autre membre de la famille...). D'autres ont hésité quant à l'âge du « véritable départ », étant donné les multiples départs et retours au foyer parental.

## La vie professionnelle

Les hommes incarcérés ont répondu plus facilement aux questions relatives à la scolarité ou au travail, peut-être une occasion pour eux de valoriser leurs compétences. Ainsi, parmi les 1493 détenus qui se déclarent actifs, 9 seulement n'ont pas donné leur âge au premier emploi. Très souvent, ils ont souhaité, même si cela n'était pas demandé, mentionner les études suivies. L'absence de question sur les diplômes obtenus n'a pas permis d'établir un lien éventuel entre les études réalisées et la profession exercée.

Les non-réponses apparaissent plutôt lorsque l'enquêteur aborde l'âge de fin d'études : 70 personnes n'ont pas répondu à cette question, mais 24 d'entre eux se trouvaient encore en formation initiale. Il reste 46 personnes qui n'ont pas répondu soit un taux de non-réponses de 2,7 %, bien inférieur cependant aux 5,8 % de non-réponses pour les ménages ordinaires. Plus les années ont passé et moins une réponse précise est fréquente (par exemple, 9,3 % des plus de 60 ans ne répondent pas).

Tout comme pour la profession des parents, il a été difficile aux interviewés de répondre à la question relative à leur profession. Les détenus rencontrés ont eu tendance à citer les nombreuses professions exercées, et non la dernière profession pratiquée, parce que ce n'était pas toujours celle qui a été le plus longtemps exercée ou la plus valorisante. Le refus de répondre de certains interviewés peut aussi s'expliquer en cas de travail non déclaré, « au noir », ou associé à une activité illégale. Cela se traduit aussi par un taux important de non-réponses quant au statut de l'emploi. Des personnes ont été réticentes à détailler leur profession, notamment dans le secteur commercial.

Les non-réponses sont encore plus nombreuses chez les plus jeunes actifs. Plus d'un tiers des 18-24 ans se déclarent « sans profession ». Il faut dire que beaucoup de jeunes ont effectué de multiples petits boulots, pas toujours en accord avec leurs ambitions ou leur formation.

## Quand les questions abordent le couple...

Les questions relatives à la vie de couple ne concernent pas toutes les personnes interviewées mais 1 236 personnes qui ont déclaré avoir vécu en couple. Mais une quinzaine de détenus n'ont ensuite fourni aucun renseignement sur leur vie de couple ou sur leur partenaire. C'est notamment le cas des interviewés qui ont évoqué une relation homosexuelle. La définition donnée dans la question 6 relative à la « vie de couple » semble les inclure<sup>2</sup>. Mais les questions 7 et 8 qui mentionnent la « conjointe » ou la « compagne » semblent les avoir découragés. C'est aussi le cas de jeunes qui ont une partenaire depuis plusieurs années mais qui n'ont jamais vécu en couple sous le même toit ou depuis plus de six mois. Là encore, l'incarcération a empêché la vie commune tout en consolidant le couple. Cela explique en partie une réponse positive à la vie en couple mais aucune précision aux questions suivantes sur la compagne.

Les questions sur les principales dates de la vie en couple se sont avérées particulièrement délicates. La vie de couple peut être complexe, avec plusieurs mises en couple, des ruptures, des recompositions familiales, la présence de beaux-enfants... Outre la difficulté déjà mentionnée à se repérer dans le temps, s'ajoute celle de se souvenir. Ainsi, 47 hommes, parmi les 1 236 personnes ayant déclaré avoir vécu en couple, ne se souviennent pas de l'année du début de la vie en couple. Parmi les 553 personnes qui ont mentionné l'année de leur mariage, 78 n'ont pu se rappeler le mois précis.

---

<sup>2</sup> « Par vie de couple, nous entendons : la vie commune sous le même toit, pendant six mois ou davantage, avec ou sans mariage ».

Il a été particulièrement difficile d'aborder la fin de l'union. Dans certains cas, l'interviewé a expliqué en quoi le sujet était particulièrement douloureux, lorsque le couple s'est séparé à la suite de l'incarcération, ou lorsque l'incarcération résulte de délits dans le cadre de la vie familiale.

Les questions concernant la conjointe (son âge, son lieu de naissance, sa situation professionnelle...) sont souvent restées sans réponse. Parmi ceux qui déclarent avoir formé un couple (1 236 détenus), 103 ne se rappellent pas l'année de naissance de leur conjointe et 275 son mois de naissance ; 136 ne mentionnent pas la situation professionnelle de leur conjointe. Enfin, le lieu de naissance de la conjointe reste approximatif : 34 interviewés ne précisent pas le pays de naissance de leur conjointe. Une quinzaine de détenus ne donnent aucun élément sur leur conjointe, ni sa date ou lieu de naissance, ni sa profession, ce qui peut signifier une rupture du couple suite à l'incarcération.

Parmi ceux qui sont actuellement en couple (720 interviewés), 17 ne connaissent pas l'âge de leur conjointe, 18 ne précisent pas sa situation professionnelle, 23 n'indiquent pas son pays de naissance. Il se peut que ces éléments précis ne soient pas connus ou aient été oubliés par l'interviewé ou que la personne détenue n'ait pas souhaité mentionné des détails aussi précis sur sa compagne, dans un souci de protection, comme cela a pu être le cas au sujet des enfants.

## **Les enfants, une volonté de protection**

Un enquêté sur deux, soit 924 personnes incarcérées, déclare avoir eu des enfants. Et 312 détenus déclarent avoir élevé des enfants, généralement ceux de leur compagne. Mais les questions détaillées sur les enfants, leur date de naissance, leur lieu de vie... sont souvent restées sans réponse. Cela signifie souvent la distance des pères (ou beaux-pères) du fait de leur incarcération ou d'une séparation avec la mère des enfants mais cette absence de réponse peut aussi relever d'un souci de protection des enfants.

Certains pères ne semblent disposer d'aucune information sur leur enfant, d'autres ne connaissent que des éléments partiels (date, âge, lieu de vie, vie avec leur mère...). Mais ce qui peut apparaître plus surprenant, ce sont les non-réponses relatives au sexe des enfants. Le sexe de l'enfant n'a pas été déclaré dans 52 cas. Il s'agit en fait de 26 pères qui n'ont donné aucune information sur leurs enfants : ni le sexe, ni la date de naissance, ni si l'enfant vit en métropole, ni s'il vit avec sa mère... On peut supposer que quelques-uns ne disposaient d'aucun élément précis, après la rupture des relations avec la mère mais la peur du fichage semble une explication plus plausible : il s'agit du refus de donner des informations sur les enfants comme le prénom, la date de naissance ou si l'enfant vit en métropole du fait de la crainte, énoncée par des détenus, d'une mise en placement des enfants. Neuf d'entre eux avaient plusieurs enfants et ils devaient connaître a priori le sexe des enfants.

Il était aussi demandé à la personne interviewée de donner le prénom et la date de naissance de chacun des enfants élevés. Sur les 2 900 enfants concernés (enfants et beaux-enfants confondus), les interviewés n'ont pas donné l'année de naissance dans 319 cas. Cela est encore plus fréquent dans le cas des beaux-enfants : dans plus d'un tiers des cas, le détenu ne peut mentionner la date de naissance des beaux-enfants, peut-être parce qu'il ne l'a jamais connue.

Il reste 141 enfants (sur 2 244 enfants vivants) dont le père incarcéré ne connaît pas ou ne souhaite pas mentionner la date de naissance. Plusieurs pères ont mentionné aux enquêteurs ne pas avoir revu leurs enfants depuis l'incarcération, les enfants n'étant pas toujours informés de l'incarcération de leur père. D'autres ont raconté l'absence de relations avec leurs enfants, bien avant l'incarcération, du fait de la rupture avec la mère des enfants. Sur les 141 enfants d'âge inconnu, on n'a pas non plus le lieu de vie (métropole ou ailleurs) dans 33 % des cas et dans 40 %, aucune réponse n'a été apportée sur le lieu de résidence, avec la mère.

De nombreux pères sont sans nouvelles de leurs enfants ou beaux-enfants. Ainsi, pour 213 des 2900 enfants que les détenus interrogés ont eus ou élevés, le père ou beau-père ne peut dire si l'enfant vit encore en métropole ; pour 198 d'entre eux, l'homme incarcéré ne répond pas à la question concernant la vie de l'enfant auprès de sa mère et il ne sait pas ou ne répond pas dans 41 cas à la question relative au décès éventuel de l'enfant.

Le fait d'être incarcéré ne facilite pas non plus une éventuelle revendication de sa paternité. Sur leurs propres enfants, les pères incarcérés manquent également d'information. Dans 4 % des cas (sur 2244 enfants), le père ne sait où vit l'enfant au moment de l'enquête. Cela peut s'expliquer par une rupture conjugale, la mère ne donnant pas de nouvelles des enfants à son ex-conjoint. De plus, près d'un tiers des enfants ne vit pas avec sa mère au moment de l'enquête, dont 13 % des enfants mineurs. Dans ce cas, l'enfant réside généralement chez les grands-parents, maternels le plus souvent, ou il peut être placé en institution, en cas d'incarcération de la mère. Si l'enfant est trop jeune pour écrire, les nouvelles transmises au père dépendront de la nature des relations avec sa belle-famille. On peut aussi mentionner le fait que 10 % des enfants ne vivent pas en métropole, d'où une distance géographique qui ne doit pas faciliter les rencontres.

181 interviewés ont déclaré être grand-père. Mais près d'un sur cinq ne connaît pas ou ne se rappelle pas de l'âge de l'aîné de ses petits-enfants. Plusieurs enquêteurs mentionnent que la personne se souvient de l'âge approximatif de l'enfant au moment de l'incarcération et certains ont calculé l'âge de l'enfant au moment de l'enquête. Cela traduit souvent la difficulté de se souvenir de dates précises pour des personnes plus âgées et / ou l'absence de relations avec les petits-enfants.

## **Le contexte carcéral**

L'étude de l'histoire familiale semble d'emblée un sujet délicat à aborder avec des personnes enfermées, dont le contact avec leurs familles est limité et contrôlé (courriers, parloirs, possibilité de téléphone en établissement pour peines). Il nous semble intéressant de questionner les non-réponses du fait du contexte même de la prison. Nous avons déjà remarqué combien la situation de l'enquête en milieu carcéral a pesé sur les interviewés. Cette partie va chercher à comprendre ce qui fait qu'une personne incarcérée, ayant accepté le principe de l'enquête, ne réponde pas à une question.

Il est habituel dans les questionnaires de ne pas répondre à des questions jugées difficiles, délicates, indiscrettes... Ce qui est regrettable ici, pour l'analyse des non-réponses, c'est qu'il n'a pas été prévu de distinguer systématiquement les « ne sait pas » des « non-réponses ». Les explications possibles sont pour partie communes aux autres enquêtes, liées au fait de ne pas savoir ou de ne pas vouloir répondre. Plusieurs interviewés n'ont pas répondu pour la bonne raison qu'ils ne pouvaient répondre : parce qu'ils ne savaient pas, parce qu'ils ont oublié, parce qu'ils n'avaient qu'une réponse partielle à fournir.

La non-réponse à une question peut aussi traduire le souhait du détenu de ne pas aborder des sujets douloureux, comme une enfance difficile, ses parents décédés, sa femme qui l'a quitté, ses enfants ou petits-enfants qu'il ne voit jamais au parloir... Se réfugier dans le silence peut permettre de contourner une question gênante, de sauver la face, c'est-à-dire pour reprendre les termes d'Erving Goffman, de revendiquer une valeur sociale positive à travers une ligne de conduite.

## **La séparation familiale induite par l'incarcération**

L'incarcération coupe l'individu de son milieu familial et social pour le placer dans un univers contraignant. Dès que la déviance est dévoilée, différents mécanismes se mettent en mouvement : la police et la Justice mènent des enquêtes auprès des voisins ou de l'employeur, la justice émet des appréciations sur la vie privée du détenu. Un changement notable intervient dès lors, dans l'identité que la personne incarcérée acquiert aux yeux des autres, et dans la façon dont elle est traitée.

La prison crée un sentiment de déréalité et produit un effet de séparation d'avec le monde social. Même si la famille continue de rendre visite au détenu, cette rencontre se déroule en présence d'autres familles et sous la surveillance du personnel. De même, le courrier continue d'être contrôlé et les possibilités de téléphoner sont réservées aux établissements pour peines. Dans ces conditions, la personne incarcérée a souvent du mal à maintenir des relations familiales, surtout pour des longues peines. L'incarcération peut conduire à des parloirs de moins en moins fréquents, à des ruptures, voire à la disparition de toute visite.

Dans certains cas, la rupture n'est pas consécutive à l'incarcération, elle a eu lieu bien avant. Mais cela explique en grande partie les oublis de dates précises. Si dans de nombreuses familles, les dates



de naissance des enfants, de la conjointe, voire la date de mariage ne sont pas oubliées, c'est parce que les anniversaires, fêtés régulièrement, entretiennent la mémoire familiale.

Le fait de ne plus fréquenter sa femme, ses enfants, voire ses proches conduit certains individus à ne plus parler à leur famille ni de leur famille aux autres jusqu'à "oublier". Cela explique les non-réponses relatives aux questions précises sur leur femme, leurs enfants, voire leurs frères et sœurs. Ce qui est plus dommageable, pour des personnes détenues dont l'identité est déjà remise en cause par l'incarcération, c'est qu'elles aient pu ressentir de la gêne, voire de la honte, à ne pas connaître ou à avoir effacé le prénom de leurs enfants ou des dates précises. Certains ont peut-être répondu, quitte à inventer des prénoms. D'autres ont reconnu ne pas s'en rappeler. La perte de ces repères a été quelquefois durement ressentie. Et elle pose la question de la mémoire.

### **« Je ne me rappelle plus très bien... »**

La prison constitue un univers artificiel du fait de la vie collective qu'elle impose, de la promiscuité qu'elle suppose, de l'absence de circulation légale d'argent, de la déresponsabilisation qu'elle entraîne pour des actes courants de la vie quotidienne... L'univers carcéral est essentiellement unisexué, déjà du côté de la population pénale, et la privation de liberté suppose aussi la privation légale de relations hétérosexuelles... La prison engendre des frustrations certaines. Et il n'a pas toujours été aisé de solliciter les hommes détenus sur leur couple ou sur leurs enfants.

Interroger des personnes incarcérées sur leur mémoire familiale dans le cadre d'un questionnaire a provoqué des souvenirs, sur des moments heureux ou des circonstances douloureuses. Le fait de se souvenir de leur femme, leurs enfants, voire de leurs parents peut leur rappeler en même temps des souffrances passées, mais encore présentes. Une personne a arrêté de répondre à partir de la question relative aux enfants, son fils étant décédé. C'est éveiller parfois un sentiment d'échec lorsqu'une procédure de divorce est en cours ou que la femme ne vient plus le voir au parloir. Il n'a pas toujours été facile de demander l'année du décès des parents. Outre l'émotion qu'elle peut susciter, cette demande sollicite la mémoire. Très souvent, les personnes interviewées se rappellent leur âge au moment du décès, et non l'année du décès, ce qui peut s'expliquer par leur jeune âge au moment de la mort de l'un ou des deux parents. Les hommes incarcérés ont en moyenne 26,1 ans à la mort de leur père contre 33,8 ans pour les hommes en ménage et 30,8 ans à la mort de leur mère contre 41,6 ans pour les hommes en ménage.

Dans ce contexte, il est compliqué de garder la maîtrise du temps, de se fixer des objectifs, de se maintenir en forme, d'entretenir sa mémoire... Une impression de monotonie, les mêmes gestes se répétant chaque jour, contribue à faire perdre la notion du temps. La prison constitue une expérience douloureuse et il est dur d'échapper aux pathologies de la désintégration. Des personnes détenues ont recours à des médicaments de type neuroleptique ou anxiolytique afin d'oublier leur situation, ce qui provoque souvent des troubles de mémoire. Elles décident de fuir la réalité, en s'abandonnant à la résignation passive de manière accélérée par la prise de ces médicaments. Il faut dire qu'un tiers des entrants déclarent une consommation prolongée et régulière d'au moins une drogue<sup>3</sup>. C'est peut-être une autre explication possible à la non-réponse de dix interviewés sur leur date de naissance.

### **Les « réserves d'information »**

La situation d'enquête est perçue par des personnes incarcérées comme une nouvelle occasion de perquisition. Le terme d'« enquête » a sûrement rappelé à certains l'enquête judiciaire. Le fait de commencer par la date et le lieu de naissance a peut-être renforcé ce sentiment. Or c'est oublier le fait que les personnes ont des « réserves d'information », « l'ensemble des faits qui le concernent et dont l'individu entend contrôler l'accès lorsqu'il se trouve en présence d'autrui ». Il peut se sentir menacé par des questions qu'il juge inopportunes, indiscrettes ou déplacées. Il est normal que l'individu n'entende pas divulguer des faits qui concernent sa vie privée sans contrôle.

---

<sup>3</sup> Cf étude réalisée en 1997 par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, « La santé à l'entrée en prison », *Etudes et Résultats*, n°4, janvier 1999. Par drogue, l'article entend les « produits illicites et médicaments utilisés de façon toxicomaniaque ».

Cela peut être d'autant plus important en prison que la promiscuité et la vie collective ne permettent guère de protéger son espace intime. La promiscuité permanente au travail, durant les activités mais aussi en cellule, que l'individu partage en maison d'arrêt avec d'autres détenus et l'indifférenciation des lieux de travail, de loisirs et personnels entraînent cette connaissance de tout par tous. Les changements de "masques" que suppose la simple gestion de notre vie intime, personnelle, professionnelle, sociale et publique sont impossibles dans cet espace impersonnel et surveillé.

C'est pourquoi des personnes incarcérées peuvent adopter des stratégies de défense systématique, par exemple sous forme de refus de répondre aux questions les plus précises. Cela a permis de sauver la face quand la réponse était incomplète, peu agréable à mentionner ou peu valorisante pour l'individu. Parmi les sujets « sensibles » figurent les questions portant sur leur femme ou leurs enfants. L'incarcération a pu modifier le statut de conjoint ou de père et les demandes de divorce suite à l'incarcération sont fréquentes. Le père peut difficilement, à distance, garder son rôle d'autorité sur ses enfants et, dans certains cas, il perd le contact avec ses enfants.

## **Reconstruire sa vie au présent**

Il n'est jamais facile de faire rentrer une vie dans un questionnaire ! Plus que d'autres enquêtés, les personnes incarcérées ont besoin de s'exprimer, de dire leurs souffrances et il n'a pas toujours été facile de limiter les échanges. Les occasions de s'exprimer sont rares et l'envie de parler davantage a été fréquemment évoquée. Si les enquêteurs étaient tenus de remplir un questionnaire, ils ont souvent mené des entretiens, engageant la conversation afin d'obtenir davantage de précisions, laissant les personnes s'exprimer afin de ne pas rompre l'interaction.

Bien souvent, les propos tenus ont dépassé le cadre de l'enquête, notamment sur la vie à l'intérieur de l'établissement, sur l'importance de leur famille dans leur vie... Les enquêteurs ont mentionné leur empathie à l'égard des situations familiales évoquées, souvent difficiles. Comment ne pas entendre la souffrance de ce détenu qui ayant subi plusieurs transferts vit éloigné de sa famille ? Ou de cet homme qui ne reçoit plus aucune nouvelle ni visite de sa famille, malgré de multiples démarches ?

Des personnes détenues ont ainsi préféré parler du présent, de leur vie quotidienne, plutôt que de relater des souvenirs de la vie qu'ils menaient à l'extérieur. Si le séjour en détention se prolonge, et ce d'autant plus si les relations s'avèrent limitées avec l'extérieur, il devient alors de plus en plus difficile de relater la vie d'avant. L'homme incarcéré préfère évoquer sa compagne actuelle, celle qui vient le voir au parloir.

## **En conclusion**

L'enquête sur l'histoire familiale dans les prisons ne pouvait consister en une simple application du questionnaire de l'enquête en ménages ordinaires aux personnes incarcérées. Il a fallu tenir compte des spécificités du monde carcéral pour adapter les questions à des personnes détenues et se plier aux contraintes de la situation d'enquête en prison. Cela a permis d'éviter un grand nombre de refus et d'obtenir un taux de non-réponses inférieur à l'enquête en ménages ordinaires.

Il s'est avéré plus facile pour les personnes incarcérées de parler de leurs études, thème peu développé dans l'enquête, ou de leur travail. Nous avons proposé plusieurs explications aux non-réponses fréquentes à des questions concernant des sujets intimes ou douloureux comme leur vie de couple ou leurs parents. Des questions relatives au maintien ou non des liens avec la famille (visites de la femme, des enfants, des parents au parloir...) auraient permis de réaliser une analyse encore plus fine de ces non-réponses.

## DES DONNEES SUR LES NON REPONSES

Réponses apportées aux questions suivantes	TOTAL des personnes concernées	NON REPONSES	Pourcentage de non-réponses
			%
Département de naissance de la conjointe née en France	526	?	
Jour et mois de naissance	1719	10	0,6
Age au 1 <sup>er</sup> emploi	1493	9	0,6
Année d'incarcération	1719	13	0,7
Traces de vie en couple 1	1236	14	1,1
Pays de naissance	1719	20	1,2
Mois d'incarcération	1719	26	1,5
Statut matrimonial antérieur de leur conjointe	720	11	1,5
Sexe de l'enfant	2900	52	1,8
Enfant décédé	2282	41	1,8
Nombre garçons fratrie	1719	36	2,1
Statut de l'emploi	1493	33	2,2
Année de naissance de la conjointe	720	17	2,4
Situation prof conjointe	720	18	2,5
Age de fin d'études	1695	46	2,7
Age au départ du foyer	1384	40	2,9
Lieu de naissance des enfants	2282	68	3
Pays de naissance de la conjointe	720	23	3,2
Année de début du couple	1236	47	3,8
Lieu de résidence de l'enfant (en métropole ou ailleurs)	2244	90	4
Année de naissance des enfants vivants au moment de l'enquête	2244	141	6,3
Pays de naissance de la mère	1719	112	6,5
Lieu de vie de l'enfant (avec ou sans sa mère)	2900	198	6,8
Nombre de filles dans la fratrie	1719	125	7,3
Nombre de frères nés avant	1719	140	8,1
Pays de naissance du père	1719	148	8,6
Année de décès du père	689	77	11,1
Statut de l'emploi du père	1719	201	11,7
Nombre de sœurs nés avant	1719	259	15
Année du décès de la mère	367	60	16,3
Petits enfants (âge de l'aîné)	181	35	19,3
Département de naissance de la mère, née en France	893	199	22,3
Département de naissance des détenus nés en France	1296	307	23,7
Département de naissance du père, né en France	767	203	26,4

Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus

## Le questionnaire

---

## VOS PARENTS

- 15** a. COMBIEN VOTRE MÈRE A-T-ELLE EU D'ENFANTS, Y COMPRIS VOUS-MÊME ET CEUX QUI SONT MAINTENANT DÉCÉDÉS ?  garçons et...  filles (aucun = 0, ne sait pas = NSP)
- b. Et, parmi ces enfants, COMBIEN DE GARÇONS ET COMBIEN DE FILLES SONT NÉS AVANT VOUS ?  garçons et...  filles

**16** QUELQUES QUESTIONS SUR VOS PARENTS (ou sur les personnes qui vous ont élevé)

Si vous ne savez pas, notez NSP	Où sont-ils nés ? Département (ou région), pays pour l'étranger <i>Si vous ne savez pas le pays, notez «à l'étranger»</i>	Quelle profession exercent-ils (ou exerçaient-ils avant leur retraite) ?	Étaient-ils ? • Salariés en entreprise • Fonctionnaires • À leur compte, aides familiaux	Sont-ils vivants ? Notez <i>Oui ou Non</i>	Si non
					Année du décès (environ)
VOTRE PÈRE ou l'homme qui vous a élevé	Département n° .....	<input type="checkbox"/> N'a jamais travaillé	<input type="checkbox"/> 1. En entreprise <input type="checkbox"/> 2. Fonctionnaire <input type="checkbox"/> 3. À son compte	.....	<b>19</b>
VOTRE MÈRE ou la femme qui vous a élevé	Département n° .....	<input type="checkbox"/> N'a jamais travaillé	<input type="checkbox"/> 1. En entreprise <input type="checkbox"/> 2. Fonctionnaire <input type="checkbox"/> 3. À son compte	.....	<b>19</b>

## TRANSMISSION FAMILIALE DES LANGUES ET DES PARLERS

**17** EN QUELLES LANGUES, DIALECTES OU «PATOIS», VOS PARENTS VOUS PARLAIENT-ILS D'HABITUDE QUAND VOUS ÉTIEZ ENFANT, VERS L'ÂGE DE 5 ANS ?

VOTRE PÈRE ou l'homme qui vous a élevé	1 - vous parlait d'habitude en...	<i>Exemples : ALSACIEN, BASQUE, BRETON, CATALAN, CORSE, CRÉOLE, FLAMAND, GALLO, OCCITAN, PICARD, PLATT, PROVENÇAL, ARABE, ESPAGNOL, KABYLE, PORTUGAIS, LANGUE DES SIGNES (LSF)...</i> <b>• Pour le FRANÇAIS, notez simplement « F »</b> • En cas de dialecte ou « patois », précisez de quel endroit (PICARDIE, BÉARN, ROUERGUE, MOSELLE...) • Pour les langues étrangères, ne notez pas la nationalité mais la langue. <i>Exemples : ne dites pas Algérien, Marocain, Sénégalais, mais ARABE, KABYLE, WOLOF, etc.</i>
	2 - et aussi en...	
VOTRE MÈRE ou la femme qui vous a élevé	1 - vous parlait d'habitude en...	
2 - et aussi en...		

**18** EN QUELLES LANGUES, DIALECTES OU «PATOIS», PARLIEZ-VOUS À VOS JEUNES ENFANTS, QUAND ILS AVAIENT 5 ANS (ou leur parlez-vous maintenant s'ils sont plus jeunes) ?

1 - Vous leur parliez d'habitude en...

2 - Et aussi en...

Si vous n'avez pas eu d'enfant, cochez cette case :

**19** ET ACTUELLEMENT, VOUS ARRIVE-T-IL DE DISCUTER AVEC DES PROCHES (conjointe, parents, amis, collègues, commerçants...) DANS D'AUTRES LANGUES QUE LE FRANÇAIS ?

OUI  1 → Si oui : laquelle ou lesquelles ?

NON  2

1.

2.

## BULLETIN ANONYME DESTINÉ AUX HOMMES

- À remplir par tout homme âgé de 18 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 1999 (né avant 1981), qu'il soit célibataire ou marié.

Pour comprendre la raison d'être de certaines questions, lisez la notice « Une étude de l'histoire familiale, pourquoi ? »

**1** a. DATE DE NAISSANCE : né le...

b. DÉPARTEMENT ou PAYS DE NAISSANCE (pays pour l'étranger, territoire pour les TOM)

## VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

**2** a. À QUEL ÂGE AVEZ-VOUS CESSÉ DE FRÉQUENTER RÉGULIÈREMENT L'ÉCOLE (pour la première fois) ? À l'âge de ...

Si vos études initiales sont en cours, cochez cette case :

b. À QUEL ÂGE AVEZ-VOUS TRAVAILLÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS pendant au moins trois mois de suite ? À l'âge de ...

Si vous n'avez jamais eu d'activité professionnelle, cochez cette case :  et allez à la question **3**

c. QUELLE EST ou quelle était VOTRE PROFESSION ? N'écrivez pas « chômeur » ou « retraité » mais notez bien votre DERNIÈRE profession

d. TRAVAILLIEZ-VOUS... ?

• Comme salarié d'une entreprise (publique ou privée) .....  1 y compris SNCF, EDF, France Telecom, Sécurité Sociale

• Comme salarié de l'État ou des collectivités locales .....  2 y compris Poste, hôpitaux publics, offices HLM

• À votre compte ou en aidant un membre de votre famille...  3

**3** SUIVEZ-VOUS ACTUELLEMENT UNE FORMATION ?

OUI  1 → Si oui, est-ce

NON  2

• Une formation qualifiante (BEPC, CAP, BTS, DUT...) .....  1

• Une formation scolaire (élémentaire, premier cycle...) .....  2

• Une formation d'initiation (informatique, menuiserie...) .....  3

**4** DEPUIS QUELLE DATE ÊTES-VOUS DÉTENU, dans cet établissement ou ailleurs ? (dernière incarcération)

Mois Année

Questionnaire confidentiel destiné au Département de démographie de l'INSEE. Vu l'avis favorable du Conseil national de l'Information Statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général. Ce bulletin n'a pas de caractère obligatoire.

Label n° 99 X 701 EC, valable pour l'année 1999. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'INSEE.

## LES ÉTAPES DE VOTRE VIE FAMILIALE

**5** À QUEL ÂGE AVEZ-VOUS CESSÉ DE VIVRE AVEC VOS PARENTS, ou les personnes qui vous ont élevé, pour la première fois ? À l'âge de...   
(ne comptez pas l'internat, le service militaire ou l'incarcération comme un départ)  
Si vous n'êtes jamais parti, cochez cette case

**6** AVEZ-VOUS DÉJÀ VÉCU EN COUPLE, marié ou non ?  
Par «vie en couple», nous entendons la vie commune sous le même toit, pendant six mois ou davantage, avec ou sans mariage  
OUI  1 → Allez à la question **7**  
NON  2 → Dans ce cas, allez à la page suivante

**7** LES PRINCIPALES DATES DE LA VIE EN COUPLE  
• Si vous avez vécu une seule période de vie en couple, utilisez la première ligne.  
• Si vous en avez vécu plusieurs, parlez seulement de la première et de la dernière.

PÉRIODE DE VIE EN COUPLE, avec ou sans mariage	Quand cette période de vie en couple a-t-elle commencé environ ?		Avant de vivre avec vous, votre conjointe avait-elle déjà des enfants ? <i>Notez Oui ou Non</i>	Si oui : combien sont venus vivre avec vous ?	Si vous vous êtes marié avec cette conjointe, quelle est la date du mariage ?	Si votre union est rompue :				Si votre conjointe est décédée :		
	Mois	Année				À quelle date environ votre union s'est-elle terminée ?	Si vous avez divorcé, quelle est la date du divorce ?		Quelle est la date du décès ?			
	Mois	Année			Mois	Année	Mois	Année	Mois	Année	Mois	Année
La première (ou unique)												
La dernière												

**8** QUELQUES PRÉCISIONS SUR VOTRE CONJOINTE OU COMPAGNE, MARIÉE OU NON, même si vous ne vivez plus ensemble

a. QUELLE EST SA DATE DE NAISSANCE (mois, année) ?  Mois  1 Année

b. SON DÉPARTEMENT OU SON PAYS DE NAISSANCE (pays pour l'étranger, territoire pour les TOM) ?

c. AVANT DE VIVRE AVEC VOUS, AVAIT-ELLE DÉJÀ ÉTÉ MARIÉE ?  
OUI  1 → Si oui : était-elle... ? veuve mariée divorcée  
NON  2  1  2  3

d. QUELLE EST SA SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE ?  
• Elle travaille .....  1  
• Elle cherche un emploi (chômeuse) .....  2  
• Elle ne travaille pas .....  3

e. QUELLE EST ou quelle était SA PROFESSION ?  
N'écrivez pas «chômeuse», «retraîtée» ou «décédée» mais notez bien la DERNIÈRE profession connue   
 N'a jamais travaillé

f. TRAVAILLE-T-ELLE (ou TRAVAILLAIT-ELLE) ?  
• Comme salariée d'une entreprise (publique ou privée) ... y compris SNCF, EDF, France Telecom, Sécurité Sociale .....  1  
• Comme salariée de l'État ou des collectivités locales ..... y compris Poste, hôpitaux publics, offices HLM .....  2  
• À son compte ou en aidant un membre de sa famille .....  3

**9** AVEZ-VOUS EU DES ENFANTS ? En comptant tous les enfants que vous avez EUS ou ADOPTÉS, y compris ceux qui seraient décédés  
OUI  1 → Si oui : COMBIEN ?   
NON  2 → Si non, allez à la question **11**

**10** PRÉCISEZ LA SITUATION DE CHACUN DE VOS ENFANTS en commençant par le plus âgé (une ligne par enfant)

PRÉNOM	SEXE <i>Notez M pour masculin, F pour féminin</i>	DATE DE NAISSANCE (mois et année)		L'enfant est-il né en France métropolitaine ? <i>Notez Oui ou Non</i>	S'il est vivant :		S'il est décédé :	
		Mois	Année		L'enfant vit-il avec sa mère ? <i>Notez Oui ou Non</i>	Vit-il en France métropolitaine ? <i>Notez Oui ou Non</i>	Était-il décédé dès la naissance ? <i>Notez Oui ou Non</i>	Si non : À quel âge est-il décédé ? <i>Si moins d'un an, notez 0 an</i>
1.								
2.								
3.								

Si vous avez élevé plus de 3 enfants, utilisez un deuxième imprimé.

## LES AUTRES ENFANTS QUI VIVENT (ou ont vécu) AVEC VOUS

**11** EN PLUS DE VOS PROPRES ENFANTS, AVEZ-VOUS ÉLEVÉ DES ENFANTS DE VOTRE CONJOINTE (mariée ou non) OU D'UNE EX-CONJOINTE ?  
OUI  1 → Si oui : COMBIEN ?   
NON  2 → Si non, allez à la question **12**

**12** PRÉCISEZ LA SITUATION DE CES ENFANTS en commençant par le plus âgé (une ligne par enfant)

PRÉNOM	SEXE <i>Notez M pour masculin, F pour féminin</i>	DATE DE NAISSANCE (mois et année)		Quand cet enfant a-t-il commencé à vivre avec vous ?	L'enfant est-il né en France métropolitaine ? <i>Notez Oui ou Non</i>	S'il est vivant :		S'il est décédé : À quel âge est-il décédé ? <i>Si moins d'un an, notez 0 an</i>
		Mois	Année			Mois	Année	
1.								
2.								
3.								

Si vous avez élevé plus de 3 enfants venant d'une conjointe, utilisez un deuxième imprimé.

**13** AVEZ-VOUS ACCUEILLI CHEZ VOUS, PENDANT AU MOINS SIX MOIS, D'AUTRES ENFANTS (petits-enfants, neveux ou nièces, enfants placés chez vous...) ?  
OUI  1  
NON  2

**14** AVEZ-VOUS DES PETITS-ENFANTS ? (enfants de vos propres enfants) ?  
OUI  1 → Si oui :  
NON  2  
Combien en tout ?   
Quel âge a l'aîné ?

## BIBLIOGRAPHIE

---

ALIAGA C. et NEISS, *Les relations familiales et sociales des personnes âgées résidant en institution*, N° 35, octobre 1999

American Psychiatric Association, *Let's talk about mental health of the elderly*, (1988), Washington, DC

AUBUSSON de CAVARLAY B., HURÉ M.-S. (1995), *Arrestations, classements, défèvements, jugements : suivi d'une cohorte d'affaires pénales de la police à la justice*, Cездip, Etudes et données pénales n° 72

BARRE M.D. (1986), « 130 années de statistique pénitentiaire en France », *Déviance et société*, vol. 10, n° 2, 107-128

BENTOTILA A., RIVIERE J.-P. (1997), « Le repérage de l'illettrisme en milieu pénitentiaire » in *La lutte contre l'illettrisme en milieu pénitentiaire*, ministère de la Justice, DAP, Travaux et documents n° 51, 63-142

BLANPAIN N., PAN KE SHON J.L., *La sociabilité des personnes âgées*, insee première, mai 1999, n° 644

BOURDIEU P. 1994, *Stratégies de reproduction et modes de domination*, Actes de la recherche en sciences sociales, n° 105

BRIAN A. Grant et Linda LEFEBVRE, *Les délinquants âgés au sein du Service correctionnel du Canada*, FORUM, volume 6, N° 2, 1994, Ottawa

CARLIER C., CIRBA L. (1988), *La lutte contre l'illettrisme en prison*, ministère de la Justice, DAP

CASSAN F., KENSEY A., TOULEMON L. [2000], « L'Histoire familiale des hommes détenus », *Insee Première*, n° 706

CHAMBOREDON JC, 1971, *La délinquance juvénile, essai de construction d'objet*, Revue Française de Sociologie

COMBESSIE J.C., BOUHEDJA S., GEORGHU M. (1994), *Etude sur la pauvreté en prison*, ministère de la Justice, DAP

COMBESSIE J.C., BOUHEDJA S., Georghiu M. (1997), « L'argent des détenus », *Revue française des affaires sociales*, vol. 51, n° 1, 247-261

COMBESSIE Ph. [2001], *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte & Syros, coll. Repères

COMBESSIE Ph. [1996], *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, L'Atelier, coll. Champs pénitentiaires.

COURSON J.P. et MADINIER C., *La France continue de vieillir*, Insee Première, n° 746, novembre 2000

Dedans dehors OIP n° 20 Juillet 2000

DE GREEF G. [1893], *Les Lois sociologiques*, Paris, Alcan

DELABRUYERE D., KENSEY A. (2000), *La population carcérale baisse depuis 1997*, ministère de la Justice, SD/SED, Infostat Justice n° 56

- DUBECHOT P., FRONTEAU A., Le QUEAU P. (2000), *La prison bouleverse la vie des familles de détenus*, Crédoc, Consommation et modes de vie n° 143
- FAUGERON C., CHAUVENET A., COMBESSIE Ph. (dir.) [1996], *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck Université, Ottawa, P.U.O., Montréal, P.U.M., coll. Perspectives criminologiques
- FOUCAULT M. [1975], *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des Histoires
- GERVY N., KENSEY A., MAZUET Ph. (1996), *Détenus mineurs*, ministère de la Justice, DAP, Cahiers de démographie pénitentiaire n° 1
- GOFFMAN E., *Les rites d'interaction*, 1974, p. 9
- GOFFMAN E. *Les relations en public*, T2, 1973, pp. 52
- GUILLOMNEAU M., KENSEY A. (1997), « La santé en milieu carcéral, éléments d'analyse démographique », *Revue française des affaires sociales*, vol. 51, n° 1, 41-59
- GUILLOMNEAU M., KENSEY A., MAZUET Ph. (1998), *Les ressources des sortants de prison*, ministère de la Justice, DAP, Cahiers de démographie pénitentiaire n° 5
- GUILLOMNEAU M., KENSEY A., PORTAS C. (1999), *Détenus étrangers*, ministère de la Justice, DAP, Cahiers de démographie pénitentiaire n° 6
- GRANT A., *Elderly inmates : issues for Australia, Trends & issues in crime and criminal justice, Australian Institute of Criminology, N° 115, May 1999*
- HERPIN N., 1977, *L'application de la loi, deux poids, deux mesures*, Le Seuil, Collection Sociologie
- HERITIER F., *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, O. Jacob, 1996
- KENSEY A. (1992), *Le temps compté*, ministère de la Justice, DAP, Travaux et documents n° 43
- KENSEY A., CARDET C. (2001), *L'allongement des peines : éléments bibliographiques sur les causes et conséquences*, ministère de la Justice, DAP, Actualités bibliographiques
- KENSEY A., TIMBART O. (1996), *Les entrées en prison en 1994*, ministère de la Justice, SD/SED, Infostat Justice n° 45
- KENSEY A., TOURNIER P. (1997), *French prison population : some features*, ministère de la Justice, DAP, Travaux et documents n° 55
- KENSEY A. (1992), *Le temps compté*, ministère de la Justice, DAP, Travaux et documents n° 43
- KENSEY A., CASSAN F., TOULEMON L. [2000], «La prison : un risque plus fort pour les classes populaires », *Cahiers de démographie pénitentiaire*, n° 9
- KRATCOSKI P. et BABB S., *Journal of contemporary criminal justice*, 1990
- Le QUEAU P. (dir.) (2000), *L'autre peine, enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus*, Crédoc, Cahier de recherche n° 147
- MARCHETTI A-M sous la direction de COMBESSIE J-C., *Pauvretés en prison*, février 1995
- MARY F.-L. (1998), « Les femmes et le contrôle pénal en France : quelques données récentes », *Déviance et société*, vol. 22, n° 3, 289-318



- MARY F.-L., TOURNIER P. (1998), « Derrière les chiffres, réalités de la répression pénale de la délinquance des étrangers en France », *Information-Prison-Justice*, n° 84, 12-17
- MOUQUET M.-C., DUMONT M., BONNEVIE C. (1999), *La santé à l'entrée en prison : un cumul des facteurs de risque*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DREES, Etudes et résultats n° 4
- MOORE E.O., *L'incidence des milieux carcéraux sur les détenus âgés*, Forum vol 3, n° 2, 1991
- PIUBELLO M., *La vie entre parenthèses : être vieux en prison*, Mémoire 1995 sous la direction de Monsieur Chantreau A
- QUETELET A. [1848], *Du Système social et des lois qui le régissent*, Paris, Guillaumin
- ROBERT Ph., AUBUSSON de CAVARLAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., *Les comptes du crime : les délinquances en France et leurs mesures*, L'Harmattan, 1994
- ROSTAING C., *La relation carcérale*, PUF, 1997
- RUGGIERO V., SOUTH N., TAYLOR I. (dir.) [1998], *The New European Criminology. Crime and Social Order in Europe*, Londres & New-York, Routledge
- Dans forum SABBATH M.J
- SABBATH M.J. et COWLES E.L., *Les problèmes liés à l'incarcération prolongée*, FORUM
- F. de SINGLY, « La gestion sociale des silences », *Consommation*, 1982, 4, pp. 36-63
- STRAUSS A., *Miroirs et masques*, 1992
- TOURNIER P. (1981), *Contribution à la connaissance de la population des personnes incarcérées en France (1968-1980), analyse démographique*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Paris I
- TOURNIER P. (1998), « Démographie carcérale en trois dimensions : le temps, l'espace et l'individu », *Déviance et société*, vol. 22, n° 2, 213-227
- TOURNIER P., ROBERT Ph. (1991), *Etrangers et délinquances, les chiffres du débat*, L'Harmattan
- VASSEUR V. [2000], *Médecin-chef à la Santé*, Paris, Cherche-Midi
- VEIL C., LHUILIER D. (dir.) [2000], *La Prison en changement*, Toulouse, Érès, coll. Trajets
- ZYL SMIT D. VAN, DÜNKEL F. (dir.) [2001], *Imprisonment Today and Tomorrow. International Perspectives on Prisoners' Rights and Prison Conditions*, Boston, Londres & La Haye, Kluwer Law International (2<sup>e</sup> édition)

## VOS PARENTS

- 15** a. COMBIEN VOTRE MÈRE A-T-ELLE EU D'ENFANTS, Y COMPRIS VOUS-MÊME ET CEUX QUI SONT MAINTENANT DÉCÉDÉS ?
- \_\_\_\_\_ garçons et... \_\_\_\_\_ filles  
(aucun = 0, ne sait pas = NSP)
- b. Et, parmi ces enfants, COMBIEN DE GARÇONS ET COMBIEN DE FILLES SONT NÉS AVANT VOUS ?
- \_\_\_\_\_ garçons et... \_\_\_\_\_ filles

**16** QUELQUES QUESTIONS SUR VOS PARENTS (ou sur les personnes qui vous ont élevé)

Si vous ne savez pas, notez NSP	Où sont-ils nés ? Département (ou région), pays pour l'étranger <i>Si vous ne savez pas le pays, notez «à l'étranger»</i>	Quelle profession exercent-ils (ou exerçaient-ils avant leur retraite) ?	Étaient-ils ? • Salariés en entreprise • Fonctionnaires • À leur compte, aides familiaux	Sont-ils vivants ? Notez Oui ou Non	Si non
					Année du décès (environ)
VOTRE PÈRE ou l'homme qui vous a élevé	Département n° .....	<input type="checkbox"/> N'a jamais travaillé	<input type="checkbox"/> 1. En entreprise <input type="checkbox"/> 2. Fonctionnaire <input type="checkbox"/> 3. À son compte		<b>19</b>
VOTRE MÈRE ou la femme qui vous a élevé	Département n° .....	<input type="checkbox"/> N'a jamais travaillé	<input type="checkbox"/> 1. En entreprise <input type="checkbox"/> 2. Fonctionnaire <input type="checkbox"/> 3. À son compte		<b>19</b>

## TRANSMISSION FAMILIALE DES LANGUES ET DES PARLERS

**17** EN QUELLES LANGUES, DIALECTES OU «PATOIS», VOS PARENTS VOUS PARLAIENT-ILS D'HABITUDE QUAND VOUS ÉTIEZ ENFANT, VERS L'ÂGE DE 5 ANS ?

VOTRE PÈRE ou l'homme qui vous a élevé

1 - vous parlait d'habitude en... \_\_\_\_\_

2 - et aussi en... \_\_\_\_\_

*Exemples : ALSACIEN, BASQUE, BRETON, CATALAN, CORSE, CRÉOLE, FLAMAND, GALLO, OCCITAN, PICARD, PLATT, PROVENÇAL, ARABE, ESPAGNOL, KABYLE, PORTUGAIS, LANGUE DES SIGNES (LSF)...*

- Pour le FRANÇAIS, notez simplement « F »
- En cas de dialecte ou « patois », précisez de quel endroit (PICARDIE, BÉARN, ROUERGUE, MOSELLE...)
- Pour les langues étrangères, ne notez pas la nationalité mais la langue.  
*Exemples : ne dites pas Algérien, Marocain, Sénégalais, mais ARABE, KABYLE, WOLOF, etc.*

VOTRE MÈRE ou la femme qui vous a élevé

1 - vous parlait d'habitude en... \_\_\_\_\_

2 - et aussi en... \_\_\_\_\_

**18** EN QUELLES LANGUES, DIALECTES OU «PATOIS», PARLIEZ-VOUS À VOS JEUNES ENFANTS, QUAND ILS AVAIENT 5 ANS (ou leur parlez-vous maintenant s'ils sont plus jeunes) ?

1 - Vous leur parliez d'habitude en... \_\_\_\_\_

2 - Et aussi en... \_\_\_\_\_

Si vous n'avez pas eu d'enfant, cochez cette case :

**19** ET ACTUELLEMENT, VOUS ARRIVE-T-IL DE DISCUTER AVEC DES PROCHES (conjointe, parents, amis, collègues, commerçants...) DANS D'AUTRES LANGUES QUE LE FRANÇAIS ?

OUI  1 → Si oui : laquelle ou lesquelles ?

NON  2

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

Enquête  
Famille

# ÉTUDE DE L'HISTOIRE FAMILIALE

IMPRIMÉ  
NUMÉRO

**33d**

Questionnaire  
destiné au  
Département  
de Démographie  
de l'INSEE

Cadre à remplir par l'agent recenseur

\_\_\_\_\_

Numéro du district  
Rang de l'établissement  
dans le district  
Rang de l'individu  
dans l'établissement

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**1999**

## BULLETIN ANONYME DESTINÉ AUX HOMMES

- À remplir par tout homme âgé de 18 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 1999 (né avant 1981), qu'il soit célibataire ou marié.

*Pour comprendre la raison d'être de certaines questions, lisez la notice « Une étude de l'histoire familiale, pourquoi ? »*

- 1** a. DATE DE NAISSANCE : né le... \_\_\_\_\_
- Jour      Mois      Année
- b. DÉPARTEMENT ou PAYS DE NAISSANCE (pays pour l'étranger, territoire pour les TOM) \_\_\_\_\_

## VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

- 2** a. À QUEL ÂGE AVEZ-VOUS CESSÉ DE FRÉQUENTER RÉGULIÈREMENT L'ÉCOLE (pour la première fois) ?
- À l'âge de ... \_\_\_\_\_
- Si vos études initiales sont en cours, cochez cette case :

- b. À QUEL ÂGE AVEZ-VOUS TRAVAILLÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS pendant au moins trois mois de suite ?
- À l'âge de ... \_\_\_\_\_

Si vous n'avez jamais eu d'activité professionnelle, cochez cette case :  et allez à la question **3**

- c. QUELLE EST ou quelle était VOTRE PROFESSION ?
- N'écrivez pas « chômeur » ou « retraité » mais notez bien votre DERNIÈRE profession
- \_\_\_\_\_

- d. TRAVAILLIEZ-VOUS... ?
- Comme salarié d'une entreprise (publique ou privée) .....  1 y compris SNCF, EDF, France Telecom, Sécurité Sociale
  - Comme salarié de l'État ou des collectivités locales .....  2 y compris Poste, hôpitaux publics, offices HLM
  - À votre compte ou en aidant un membre de votre famille...  3

- 3** SUIVEZ-VOUS ACTUELLEMENT UNE FORMATION ?
- OUI  1 → Si oui, est-ce
- NON  2
- Une formation qualifiante (BEPC, CAP, BTS, DUT...) .....  1
  - Une formation scolaire (élémentaire, premier cycle...) .....  2
  - Une formation d'initiation (informatique, menuiserie...) .....  3

- 4** DEPUIS QUELLE DATE ÊTES-VOUS DÉTENU, dans cet établissement ou ailleurs ? (dernière incarcération)
- \_\_\_\_\_
- Mois      Année

Questionnaire confidentiel destiné au Département de démographie de l'INSEE. Vu l'avis favorable du Conseil national de l'Information Statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général. Ce bulletin n'a pas de caractère obligatoire.

Label n° 99 X 701 EC, valable pour l'année 1999. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'INSEE.

## LES ÉTAPES DE VOTRE VIE FAMILIALE

**5** À QUEL ÂGE AVEZ-VOUS CESSÉ DE VIVRE AVEC VOS PARENTS, ou les personnes qui vous ont élevé, pour la première fois ? À l'âge de...   
(ne comptez pas l'internat, le service militaire ou l'incarcération comme un départ)  
Si vous n'êtes jamais parti, cochez cette case

**6** AVEZ-VOUS DÉJÀ VÉCU EN COUPLE, marié ou non ?  
Par «vie en couple», nous entendons la vie commune sous le même toit, pendant six mois ou davantage, avec ou sans mariage  
OUI  1 → Allez à la question **7**  
NON  2 → Dans ce cas, allez à la page suivante

**7** LES PRINCIPALES DATES DE LA VIE EN COUPLE  
• Si vous avez vécu une seule période de vie en couple, utilisez la première ligne.  
• Si vous en avez vécu plusieurs, parlez seulement de la première et de la dernière.

PÉRIODE DE VIE EN COUPLE, avec ou sans mariage	Quand cette période de vie en couple a-t-elle commencé environ ?		Avant de vivre avec vous, votre conjointe avait-elle déjà des enfants ? <i>Notez Oui ou Non</i>	Si oui : combien sont venus vivre avec vous ?	Si vous vous êtes marié avec cette conjointe, quelle est la date du mariage ?	Si votre union est rompue :				Si votre conjointe est décédée :		
	Mois	Année				À quelle date environ votre union s'est-elle terminée ?	Si vous avez divorcé, quelle est la date du divorce ?		Quelle est la date du décès ?			
	Mois	Année			Mois	Année	Mois	Année	Mois	Année	Mois	Année
La première (ou unique)												
La dernière												

**8** QUELQUES PRÉCISIONS SUR VOTRE CONJOINTE OU COMPAGNE, MARIÉE OU NON, même si vous ne vivez plus ensemble

a. QUELLE EST SA DATE DE NAISSANCE (mois, année) ?  Mois  1 Année

b. SON DÉPARTEMENT OU SON PAYS DE NAISSANCE (pays pour l'étranger, territoire pour les TOM) ?

c. AVANT DE VIVRE AVEC VOUS, AVAIT-ELLE DÉJÀ ÉTÉ MARIÉE ?  
OUI  1 → Si oui : était-elle... ?  
NON  2  
veuve  1 mariée  2 divorcée  3

d. QUELLE EST SA SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE ?  
• Elle travaille.....  1  
• Elle cherche un emploi (chômeuse).....  2  
• Elle ne travaille pas.....  3

e. QUELLE EST ou quelle était SA PROFESSION ?  
N'écrivez pas «chômeuse», «retraîtée» ou «décédée» mais notez bien la DERNIÈRE profession connue   
 N'a jamais travaillé

f. TRAVAILLE-T-ELLE (ou TRAVAILLAIT-ELLE) ?  
• Comme salariée d'une entreprise (publique ou privée) ... y compris SNCF, EDF, France Telecom, Sécurité Sociale...  1  
• Comme salariée de l'État ou des collectivités locales..... y compris Poste, hôpitaux publics, offices HLM...  2  
• À son compte ou en aidant un membre de sa famille.....  3

**9** AVEZ-VOUS EU DES ENFANTS ? En comptant tous les enfants que vous avez EUS ou ADOPTÉS, y compris ceux qui seraient décédés  
OUI  1 → Si oui : COMBIEN ?   
NON  2 → Si non, allez à la question **11**

**10** PRÉCISEZ LA SITUATION DE CHACUN DE VOS ENFANTS en commençant par le plus âgé (une ligne par enfant)

PRÉNOM	SEXE <i>Notez M pour masculin, F pour féminin</i>	DATE DE NAISSANCE (mois et année)		L'enfant est-il né en France métropolitaine ? <i>Notez Oui ou Non</i>	S'il est vivant :		S'il est décédé :	
		Mois	Année		L'enfant vit-il avec sa mère ? <i>Notez Oui ou Non</i>	Vit-il en France métropolitaine ? <i>Notez Oui ou Non</i>	Était-il décédé dès la naissance ? <i>Notez Oui ou Non</i>	Si non : À quel âge est-il décédé ? <i>Si moins d'un an, notez 0 an</i>
1.								
2.								
3.								

Si vous avez élevé plus de 3 enfants, utilisez un deuxième imprimé.

## LES AUTRES ENFANTS QUI VIVENT (ou ont vécu) AVEC VOUS

**11** EN PLUS DE VOS PROPRES ENFANTS, AVEZ-VOUS ÉLEVÉ DES ENFANTS DE VOTRE CONJOINTE (mariée ou non) OU D'UNE EX-CONJOINTE ?  
OUI  1 → Si oui : COMBIEN ?   
NON  2 → Si non, allez à la question **12**

**12** PRÉCISEZ LA SITUATION DE CES ENFANTS en commençant par le plus âgé (une ligne par enfant)

PRÉNOM	SEXE <i>Notez M pour masculin, F pour féminin</i>	DATE DE NAISSANCE (mois et année)		Quand cet enfant a-t-il commencé à vivre avec vous ?	L'enfant est-il né en France métropolitaine ? <i>Notez Oui ou Non</i>	S'il est vivant :		S'il est décédé : À quel âge est-il décédé ? <i>Si moins d'un an, notez 0 an</i>
		Mois	Année			Mois	Année	
1.								
2.								
3.								

Si vous avez élevé plus de 3 enfants venant d'une conjointe, utilisez un deuxième imprimé.

**13** AVEZ-VOUS ACCUEILLI CHEZ VOUS, PENDANT AU MOINS SIX MOIS, D'AUTRES ENFANTS (petits-enfants, neveux ou nièces, enfants placés chez vous...) ?  
OUI  1  
NON  2

**14** AVEZ-VOUS DES PETITS-ENFANTS ? (enfants de vos propres enfants) ?  
OUI  1 → Si oui :  
NON  2  
Combien en tout ?   
Quel âge a l'aîné ?

## BIBLIOGRAPHIE

---

ALIAGA C. et NEISS, *Les relations familiales et sociales des personnes âgées résidant en institution*, N° 35, octobre 1999

American Psychiatric Association, *Let's talk about mental health of the elderly*, (1988), Washington, DC

AUBUSSON de CAVARLAY B., HURÉ M.-S. (1995), *Arrestations, classements, défèvements, jugements : suivi d'une cohorte d'affaires pénales de la police à la justice*, Cездip, Etudes et données pénales n° 72

BARRE M.D. (1986), « 130 années de statistique pénitentiaire en France », *Déviance et société*, vol. 10, n° 2, 107-128

BENTOTILA A., RIVIERE J.-P. (1997), «Le repérage de l'illettrisme en milieu pénitentiaire » in *La lutte contre l'illettrisme en milieu pénitentiaire*, ministère de la Justice, DAP, Travaux et documents n° 51, 63-142

BLANPAIN N., PAN KE SHON J.L., *La sociabilité des personnes âgées*, insee première, mai 1999, n° 644

BOURDIEU P.1994, *Stratégies de reproduction et modes de domination*, Actes de la recherche en sciences sociales, n° 105

BRIAN A. Grant et Linda LEFEBVRE, *Les délinquants âgés au sein du Service correctionnel du Canada*, FORUM, volume 6, N° 2, 1994 , Ottawa

CARLIER C., CIRBA L. (1988), *La lutte contre l'illettrisme en prison*, ministère de la Justice, DAP

CASSAN F., KENSEY A., TOULEMON L. [2000], « L'Histoire familiale des hommes détenus », *Insee Première*, n° 706

CHAMBOREDON JC, 1971, *La délinquance juvénile, essai de construction d'objet*, Revue Française de Sociologie

COMBESSIE J.C., BOUHEDJA S., GEORGHU M. (1994), *Etude sur la pauvreté en prison*, ministère de la Justice, DAP

COMBESSIE J.C., BOUHEDJA S., Georghiu M. (1997), «L'argent des détenus », *Revue française des affaires sociales*, vol. 51, n° 1, 247-261

COMBESSIE Ph. [2001], *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte & Syros, coll. Repères

COMBESSIE Ph. [1996], *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, L'Atelier, coll. Champs pénitentiaires.

COURSON J.P. et MADINIER C., *La France continue de vieillir*, Insee Première, n° 746, novembre 2000

Dedans dehors OIP n° 20 Juillet 2000

DE GREEF G. [1893], *Les Lois sociologiques*, Paris, Alcan

DELABRUYERE D., KENSEY A. (2000), *La population carcérale baisse depuis 1997*, ministère de la Justice, SD/SED, Infostat Justice n° 56

- DUBECHOT P., FRONTEAU A., Le QUEAU P. (2000), *La prison bouleverse la vie des familles de détenus*, Crédoc, Consommation et modes de vie n° 143
- FAUGERON C., CHAUVENET A., COMBESSIE Ph. (dir.) [1996], *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck Université, Ottawa, P.U.O., Montréal, P.U.M., coll. Perspectives criminologiques
- FOUCAULT M. [1975], *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des Histoires
- GERVY N., KENSEY A., MAZUET Ph. (1996), *Détenus mineurs*, ministère de la Justice, DAP, Cahiers de démographie pénitentiaire n° 1
- GOFFMAN E., *Les rites d'interaction*, 1974, p. 9
- GOFFMAN E. *Les relations en public*, T2, 1973, pp. 52
- GUILLOMNEAU M., KENSEY A. (1997), « La santé en milieu carcéral, éléments d'analyse démographique », *Revue française des affaires sociales*, vol. 51, n° 1, 41-59
- GUILLOMNEAU M., KENSEY A., MAZUET Ph. (1998), *Les ressources des sortants de prison*, ministère de la Justice, DAP, Cahiers de démographie pénitentiaire n° 5
- GUILLOMNEAU M., KENSEY A., PORTAS C. (1999), *Détenus étrangers*, ministère de la Justice, DAP, Cahiers de démographie pénitentiaire n° 6
- GRANT A., *Elderly inmates : issues for Australia, Trends & issues in crime and criminal justice, Australian Institute of Criminology, N° 115, May 1999*
- HERPIN N., 1977, *L'application de la loi, deux poids, deux mesures*, Le Seuil, Collection Sociologie
- HERITIER F., *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, O. Jacob, 1996
- KENSEY A. (1992), *Le temps compté*, ministère de la Justice, DAP, Travaux et documents n° 43
- KENSEY A., CARDET C. (2001), *L'allongement des peines : éléments bibliographiques sur les causes et conséquences*, ministère de la Justice, DAP, Actualités bibliographiques
- KENSEY A., TIMBART O. (1996), *Les entrées en prison en 1994*, ministère de la Justice, SD/SED, Infostat Justice n° 45
- KENSEY A., TOURNIER P. (1997), *French prison population : some features*, ministère de la Justice, DAP, Travaux et documents n° 55
- KENSEY A. (1992), *Le temps compté*, ministère de la Justice, DAP, Travaux et documents n° 43
- KENSEY A., CASSAN F., TOULEMON L. [2000], «La prison : un risque plus fort pour les classes populaires », *Cahiers de démographie pénitentiaire*, n° 9
- KRATCOSKI P. et BABB S., *Journal of contemporary criminal justice*, 1990
- Le QUEAU P. (dir.) (2000), *L'autre peine, enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus*, Crédoc, Cahier de recherche n° 147
- MARCHETTI A-M sous la direction de COMBESSIE J-C., *Pauvretés en prison*, février 1995
- MARY F.-L. (1998), « Les femmes et le contrôle pénal en France : quelques données récentes », *Déviance et société*, vol. 22, n° 3, 289-318

- MARY F.-L., TOURNIER P. (1998), « Derrière les chiffres, réalités de la répression pénale de la délinquance des étrangers en France », *Information-Prison-Justice*, n° 84, 12-17
- MOUQUET M.-C., DUMONT M., BONNEVIE C. (1999), *La santé à l'entrée en prison : un cumul des facteurs de risque*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DREES, Etudes et résultats n° 4
- MOORE E.O., *L'incidence des milieux carcéraux sur les détenus âgés*, Forum vol 3, n° 2, 1991
- PIUBELLO M., *La vie entre parenthèses : être vieux en prison*, Mémoire 1995 sous la direction de Monsieur Chantreau A
- QUETELET A. [1848], *Du Système social et des lois qui le régissent*, Paris, Guillaumin
- ROBERT Ph., AUBUSSON de CAVARLAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., *Les comptes du crime : les délinquances en France et leurs mesures*, L'Harmattan, 1994
- ROSTAING C., *La relation carcérale*, PUF, 1997
- RUGGIERO V., SOUTH N., TAYLOR I. (dir.) [1998], *The New European Criminology. Crime and Social Order in Europe*, Londres & New-York, Routledge
- Dans forum SABBATH M.J
- SABBATH M.J. et COWLES E.L., *Les problèmes liés à l'incarcération prolongée*, FORUM
- F. de SINGLY, « La gestion sociale des silences », *Consommation*, 1982, 4, pp. 36-63
- STRAUSS A., *Miroirs et masques*, 1992
- TOURNIER P. (1981), *Contribution à la connaissance de la population des personnes incarcérées en France (1968-1980), analyse démographique*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Paris I
- TOURNIER P. (1998), « Démographie carcérale en trois dimensions : le temps, l'espace et l'individu », *Déviance et société*, vol. 22, n° 2, 213-227
- TOURNIER P., ROBERT Ph. (1991), *Etrangers et délinquances, les chiffres du débat*, L'Harmattan
- VASSEUR V. [2000], *Médecin-chef à la Santé*, Paris, Cherche-Midi
- VEIL C., LHUILIER D. (dir.) [2000], *La Prison en changement*, Toulouse, Érès, coll. Trajets
- ZYL SMIT D. VAN, DÜNKEL F. (dir.) [2001], *Imprisonment Today and Tomorrow. International Perspectives on Prisoners' Rights and Prison Conditions*, Boston, Londres & La Haye, Kluwer Law International (2<sup>e</sup> édition)